



# RAPPORT DE GESTION

EXERCICE  
2016

&

PERSPECTIVES  
2017

**CONSEIL D'ADMINISTRATION N°14**

## SOMMAIRE

<b>I - VIE SOCIALE</b>	<b>Page 3</b>
A – CONSEILS D'ADMINISTRATION & ASSEMBLEES GENERALES	Page 4
B – RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	Page 7
C – CAPITAL DE LA SOCIETE	Page 9
D – MOUVEMENT DU PERSONNEL	Page 10
E – DELIBERATIONS ET DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	Page 11
F – DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS	Page 16
<b>II - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN 2016</b>	<b>Page 17</b>
A – LA CONSTRUCTION PUBLIQUE	Page 18
B – L'AMENAGEMENT	Page 20
C – L'ENVIRONNEMENT	Page 23
<b>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/16</b>	<b>Page 24</b>
A – BILANS FONCTIONNEMENT & ACTIVITES RESUMES PAR NATURE JURIDIQUE	Page 25
B – EMPRUNTS ET DECOUVERTS BANCAIRES	Page 27
<b>IV - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>Page 28</b>
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE	Page 29
B – COMMENTAIRES	Page 30
<b>V – EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>Page 35</b>
<b>VI - PERSPECTIVES D'ACTIVITES 2017</b>	<b>Page 37</b>
A – LA CONSTRUCTION PUBLIQUE	Page 38
B – L'AMENAGEMENT	Page 39
C – L'ENVIRONNEMENT	Page 40
<b>VII - BUDGET PREVISIONNEL REVISE 2017</b>	<b>Page 41</b>
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE	Page 42
B – COMMENTAIRES	Page 44
<b>VIII - RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES</b>	<b>Page 48</b>

## **I - VIE SOCIALE**

## A – CONSEILS D'ADMINISTRATION & ASSEMBLEES GENERALES

L'année 2016 a donné lieu à deux **Conseils d'Administration**:

- le Conseil d'Administration n° 12 du 10 juin 2016 a :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration n° 11 du 14 septembre 2015 ;
- ratifié huit nouveaux contrats ainsi que leurs modalités de rémunération et leurs durées : Evolution du programme de référence de construction des collèges du Département (notifiée le 09/12/15 - op. 601 - durée : 6 mois - rémunération : 130 K€ HT.), Collège R. Carcassonne à Pélissanne (notifiée le 09/12/15 - op. 713 - durée : 95 mois - rémunération : 372 K€ HT.), Collège J. Moulin à Salon (notifiée le 09/12/15 - op. 714 - durée : 89 mois - rémunération : 998 K€ HT.), Assistance pour l'état des lieux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (notifiée le 27/11/15 - op. 823 - durée : 12 mois - rémunération : 77 K€ HT.), Assistance à la mission Agenda 21 pour la réalisation de l'auto-évaluation des 101 actions et à la rédaction du rapport de situation en matière de développement durable 2015 (notifiée le 23/11/15 - op. 824 - durée : 4 mois - rémunération : 20 K€ HT.), Assistance pour l'évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône (notifiée le 12/01/16 - op. 825 - durée : 15 mois - rémunération : 75 K€ HT.), Assistance au suivi technique des observatoires des déchets - données 2015 (notifiée le 12/01/16 - op. 826 - durée : 6 mois - rémunération : 200 K€ HT.), Assistance à la mission Agenda 21 pour le suivi et l'animation 2016 de la démarche d'Agenda 21 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (notifiée le 30/03/16 - op. 827 - durée : 10 mois - rémunération : 34 K€ HT.) ;
- approuvé, à l'unanimité, le projet d'arrêté de bilan et des comptes de l'exercice 2015 ;
- approuvé, à l'unanimité, le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2015 et des perspectives 2016 ;
- approuvé, à l'unanimité, la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 29 juin 2016 à 14 heures 30, son ordre du jour et a donné tous pouvoirs à son Président pour en assurer la préparation et la convocation ;
- approuvé, à l'unanimité, le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- a pris acte du budget prévisionnel de l'exercice 2016 ;

- le Conseil d'Administration n° 13 du 5 octobre 2016 a :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration n° 12 du 10 juin 2016 ;
- pris acte des prévisions budgétaires des exercices 2016 et 2017 ;
- décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de procéder à l'amortissement des pertes par réduction du capital social à concurrence de 235 000 euros. Le capital de la société serait ainsi ramené de 500 000 euros à 265 000 euros, par réduction de la valeur nominale de chaque action ramenée de 500 euros à 265 euros ;
- approuvé à l'unanimité le principe de l'augmentation de capital dont il fixe le montant à 1 179 250 euros par la création et l'émission de 4 450 actions

nouvelles de 265 euros chacune de numéraire. Ces actions nouvelles seront émises au pair. Elles seront libérées de la totalité de leur montant nominal lors de la souscription. Les souscriptions seront libérées en numéraire. Ces actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ;

- décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 4 450 actions nouvelles à émettre au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- approuvé, à l'unanimité, la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 3 novembre 2016 à 16 h 30, son ordre du jour et a donné tous pouvoirs à son Président pour en assurer la préparation et la convocation ;
- approuvé, à l'unanimité, le projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur la restructuration du capital ;
- approuvé à l'unanimité le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le **Comité Technique**, créé lors du premier Conseil d'Administration et composé de 5 membres dont 4 représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (dont 2 membres élus) et un du Syndicat Mixte de l'Arbois (1 membre élu), dont l'objet est notamment de préparer les différents Conseils d'Administration et de lui formuler des avis, s'est réuni deux fois en 2016 :

- l'ordre du jour du Comité Technique n° 10 du 31 mai 2016 a été le suivant :

- Point sur les opérations du Département des Bouches-du-Rhône (avancement, avenants, projets identifiés)
- Point sur les opérations du Syndicat Mixte de l'Arbois (avancement, avenants, projets identifiés)
- Présentation des comptes de l'exercice 2015
- Présentation du budget prévisionnel 2016
- Point sur les effectifs du personnel
- Proposition de l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration n°12
- Questions diverses

- l'ordre du jour du Comité Technique n° 11 du 29 septembre 2016 a été le suivant :

- Projet de restructuration du capital social de la SPL
- Proposition de l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration n°13
- Questions diverses

Deux **Assemblées Générales** se sont tenues au cours de l'exercice 2016 :

- l'Assemblée Générale Ordinaire n° 6 du 29 juin 2016 a :

- approuvé dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport général du Commissaire aux Comptes et les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports. En conséquence, elle a donné quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé ;

- décidé d'affecter le résultat net déficitaire soit - 87.863,17 euros en report à nouveau ;
- après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 et L 225.40 du Code de Commerce, approuvé et ratifié l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, à l'effet de passer ces conventions ;
- donné tous pouvoirs au porteur du Procès-Verbal de cette Assemblée en vue de l'accomplissement de toute formalités légales.

## - l'Assemblée Générale Extraordinaire n° 7 du 3 novembre 2016 a :

- connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décidé de réduire le capital social de 500.000 euros à 265.000 euros par résorption à due concurrence de pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels de l'exercice 2015 dûment approuvés ;
- décidé de réaliser la réduction du capital dont le principe a été adopté sous la résolution qui précède par diminution de 500 euros à 265 euros de la valeur nominale des actions ;
- après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décidé d'augmenter le capital social, qui par suite de l'adoption des résolutions précédentes est de 265 000 euros, d'une somme de 1 179 250 euros par la création et l'émission de 4 450 actions de 265 euros chacune de numéraire. Ces actions nouvelles seront émises au pair. Elles seront libérées de la totalité de leur montant nominal lors de la souscription. Les souscriptions seront libérées en numéraire. Ces actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital ;
- après avoir entendu également la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 4 450 actions nouvelles à émettre au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier ainsi l'article 7 des statuts :

*Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500 000 €), divisé en mille (1 000) actions de cinq cent euros (500 €) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales.*

*Nouvelle mention : A l'issue de l'opération de restructuration (réduction / augmentation) de capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du jeudi 3 novembre 2016, le capital social est fixé à la somme de un million quatre cent quarante-quatre mille deux cent cinquante euros (1 444 250 €) divisé en cinq mille quatre cent cinquante actions (5 450 actions) de deux cent soixante-cinq euros (265 €) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales.*

**IMPORTANT** : Il est rappelé aux représentants des collectivités au Conseil d'Administration, qu'ils doivent soumettre annuellement à leur assemblée délibérante, pour approbation, un rapport sur la situation de la société.

**B - RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Les statuts de Terra 13 fixe à 7 le nombre de sièges d'administrateurs.

Au 31 décembre 2015, les administrateurs et leurs représentants étaient les suivants :

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ---- Monsieur Maurice REY (Président)  
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ---- Monsieur Jean-Marc PERRIN  
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ---- Madame Laure-Agnès CARADEC  
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ---- Madame Marine PUSTORINO  
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ---- Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT  
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ---- Monsieur Yves MORAINÉ  
Syndicat Mixte de l'Arbois----- Monsieur Alexandre GALLESE

Aucun changement n'est intervenu en 2016.

La liste de l'ensemble des autres mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Terra 13 au cours de l'exercice 2016 est présentée en page suivante.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL		
NOMS	AUTRES MANDATS	AUTRES FONCTIONS
REY Maurice	SDIS 13 - Membre titulaire du CA	Conseiller départemental 13 délégué aux personnes âgées, à la sécurité et à la prévention de la délinquance Conseiller municipal de la ville de Marseille délégué aux opérations funéraires et aux cimetières - Adjoint au Maire (6ème secteur de Marseille)
PERRIN Jean-Marc	Treize Développement - Administrateur Syndicat Mixte de l'Arbois - Président SEMEPA - Administrateur SPLA du Pays d'Aix Territoires - Administrateur SDIS 13 - Membre suppléant du CA	Conseiller départemental 13 délégué au patrimoine et aux bâtiments départementaux Adjoint au Maire de la ville d'Aix-en-Provence délégué à l'archéologie et aux relations avec les habitants, suivi et développement du quartier de la Duranne Conseiller communautaire de la Communauté du Pays d'Aix
CARADEC Laure-Agnès	AGAM - Présidente CAUE 13 - Présidente Euroméditerranée - Présidente SOLEAM - Administrateur & Représentante AG SOGIMA - Représentante AG RD13 - Représentante AG Treize Développement - Administrateur	Conseillère départementale 13 Adjointe au Maire de la Ville de Marseille déléguée à l'urbanisme, au projet métropolitain, au patrimoine municipal et foncier et au droit des sols Vice -Présidente de MPM déléguée à l'urbanisme, au PLUI et à l'aménagement communautaire
PUSTORINO Marine	SDIS 13 - Membre suppléant du CA	Vice Présidente du Conseil Départemental 13 déléguée à l'insertion sociale et professionnelle Adjointe au Maire de Marseille déléguée à l'éclairage public et aux énergies renouvelables Conseillère métropolitaine MPM
ROYER-PERREAUT Lionel	13 Habitat - Président Treize Développement - Administrateur Soleam - Administrateur	Conseiller Départemental 13 Maire des 9e et 10e arrondissements de la ville de Marseille Vice -Président de MPM délégué à la voirie
MORAINE YVES	Treize Développement - Administrateur SDIS 13 - Membre suppléant du CA	Conseiller Départemental 13 délégué aux Marchés Publics, aux délégations de service public, à l'administration générale et aux services généraux Maire des 6e et 8e arrondissements de la ville de Marseille Conseiller métropolitain MPM
GALLESE Alexandre	Syndicat Mixte de l'Arbois - Vice-Président SEMEPA - Administrateur SPLA du Pays d'Aix Territoires - Administrateur SACOG - Administrateur	Adjoint au Maire de la ville d'Aix-en-Provence délégué à la planification urbaine - Urbanisme, autorisations du droit des sols et autorisation au travaux d'aménagement complémentaires pour les Etablissements Recevant du Public (E.R.P) - Urbanisme Commercial- Habitat- Cadastre- Atelier du Patrimoine Conseiller communautaire de la Communauté du Pays d'Aix
de MARQUEISSAC Philippe	Treize Développement - Directeur Général GIE 13 Coordination Environnement Construction Aménagement - Administrateur gérant	Néant

<b>C - CAPITAL DE LA SOCIETE</b>
----------------------------------

Depuis la création de la société, le capital social était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Représentants	Nb d'actions de 500 € chacune	Montant	%
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	Titulaire : Maurice REY Suppléant : Yves MORAINÉ	980	490 000	98,00%
Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Equipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois	Titulaire : Alexandre GALLESE Suppléante : Sylvia BARTHELEMY	20	10 000	2,00%
<b>TOTAUX</b>		<b>1 000</b>	<b>500 000</b>	<b>100,00%</b>

Suite à la restructuration du capital intervenue fin 2016, celui-ci se répartit comme suit :

Actionnaires	Représentants	Nb d'actions de 265 € chacune	Montant	%
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	Titulaire : Maurice REY Suppléant : Yves MORAINÉ	5 430	1 438 950	99,63%
Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Equipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois	Titulaire : Alexandre GALLESE Suppléante : Sylvia BARTHELEMY	20	5 300	0,37%
<b>TOTAUX</b>		<b>5 450</b>	<b>1 444 250</b>	<b>100,00%</b>

## D - MOUVEMENT DU PERSONNEL

Au 31/12/15, la société comptait 12 agents opérationnels (11 cadres et 1 non cadre ; 4 agents affectés au service « environnement » et 8 agents affectés au service « construction publique et aménagement »).

Le 1<sup>er</sup> février 2016, un chargé d'études « construction publique » a été repositionné sur Terra 13 (anciennement salarié de Treize Développement) et a été affecté à l'équipe en charge de la mission d'assistance pour l'évolution du programme de référence de construction des collèges du Département des Bouches-du-Rhône.

Le 31 décembre 2016, 3 agents du service « environnement » ont rejoint le Conseil Régional PACA dans la cadre du transfert de la compétence « planification et prévention des déchets » du Département à la Région (loi Notre du 7 août 2015).

Ainsi, l'effectif est au 31/12/16 est de 10 personnes (9 cadres et 1 non cadre : 1 agent affecté au service « environnement » et 9 agents affectés au service « construction publique et aménagement »).

Nom	Prénom	Fonction	Type de contrat	Taux d'emploi	Position Cadre / Non Cadre	Date d'entrée	Date de sortie
SANCHEZ	Carine	Responsable service aménagement et construction	CDI	86%	C	15-juin-11	
BENOIST-ROOS	Martine	Chargée d'opérations	CDI	100%	C	01-nov.-12	
CHOLLEY	Barbara	Chargée d'études	CDI	100%	C	01-nov.-12	31-déc.-16
PAPINOT	Pierre Emmanuel	Chargé d'études	CDI	100%	C	01-avr.-13	31-déc.-16
DE CAZENOVE	Arthur	Responsable service environnement	CDI	100%	C	01-avr.-13	31-déc.-16
CERRONE	Aline	Chargée d'opérations	CDI	100%	C	01-nov.-13	
DE MERIC DE BELLEFON	Marc	Chargé d'opérations	CDI	100%	C	01-déc.-13	
JESTIN	Nathalie	Chargée d'opérations	CDI	100%	C	01-mai-14	
LAMBEAUX	Jean-Louis	Chargé d'études	CDI	100%	C	01-mai-14	
DELEUZE	Florence	Assistante chargés d'opérations	CDI	86%	NC	01-mai-14	
SIFFREDI	Béatrice	Chargée d'opérations	CDI	100%	C	01-déc.-14	
DANIEL	Danielle	Assistante chargés d'opérations Remplacements maladies	CDD	100%	C	14-janv.-16	22-juil.-16
				100%	C	01-sept.-16	21-déc.-16
LOISON	Virginie	Assistante chargés d'opérations	CDI	86%	C	01-déc.-15	
REYMOND	Rose Marie	Chargé d'études	CDI	100%	C	01-févr.-16	

Il est à noter qu'une chargée d'opération (Madame Nathalie Jestin) bénéficie d'un congé sabbatique de 11 mois (du 02/11/16 au 01/10/17) et a été recrutée au service « construction collèges » du Département durant cette période.

Il est rappelé que dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, Terra 13 a créé, le 1<sup>er</sup> décembre 2010 un Groupement d'Intérêt Economique (GIE 13 Coordination Environnement Construction Aménagement) avec la société Treize Développement, afin de mettre en commun leurs moyens de fonctionnement tant en personnel, qu'en matériel.

**E - DELIBERATIONS ET DECISIONS DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE**

FONCTIONNEMENT SOCIETE

Date délibération	date de notification	SPL Terra 13 - Fonctionnement Société		Contrôle de Légalité
21/10/2016	03/11/2016	Délibération n°251 de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	1 - prise d'acte des informations contenues dans le rapport et son annexe (délibération du conseil d'administration de la SPL Terra 13 en date du 5 octobre 2016) 2 - approbation de la restructuration (réduction/augmentation) du capital de la SPL Terra 13 et plus précisément : * approbation de la réduction du capital par intégration de 235 000euros de pertes antérieures et de la diminution de la valeur des actions de 500 € à 265 € et constatation de la moins-valeur correspondante au titre du capital initial de 500 000 €, soit 230 000 € pour le Département * approbation de l'augmentation de capital par création de 4 450 titres de 265 € * approbation de la modification de l'article 7 des statuts de la société portant sur la composition du capital social sur la base du projet joint à la délibération et autorisation donnée au représentant du Département de l'adopter 3 - autorisation donnée pour souscrire à cette augmentation de capital en numéraire et approbation du versement de 1 179 250 € à la SPL Terra 13 correspondant aux 4 450 actions précitées 4 - autorisation donnée pour la signature des pièces nécessaires à l'exécution de cette décision	24/10/2016

CONVENTIONS

N° délib	Date délib	Date notif		Contrôle de Légalité
			601 - Assistance pour l'évolution du programme de référence de construction des collèges du département	
Mission soldée en 2016				
			701 - Mandat collège Robespierre à Port St-Louis du Rhône	
Quitus demandé en 2012 & obtenu en 2013 (opération résiliée)				
			702 - Mandat Gymnase du collège Arc de Meyran à Aix-en-Provence	
Néant				
			703 - Mandat Gymnase du collège André Malraux à Marseille	
Néant				
			704 - Mandat Collège de Luynes	
Néant				
			706 - Mandat Accessibilité aux personnes handicapées de 33 collèges (1ère tranche)	
Quitus demandé & obtenu en 2012 (opération résiliée)				
			707 - Mandat Collège Robespierre à Port St-Louis du Rhône	
Néant				

# Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 14 déc 2018 - Rapport n° 51

TERRA 13

Rapport de Gestion sur l'exercice 2016 et les perspectives 2017

N° délib	Date délib	Date notif	708 - Mandat Collège Versailles à Marseille	Contrôle de Légalité
D 16-31	23/06/2016	12/07/2016	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement Fradin-Weck (mandataire) et composé de Jacques Fradin (Architecte) et des bureaux d'études INGECO, INGENIERIE 84, SAM Monaco Ingénierie Partners, ELLIPSE, INGECOR pour un forfait provisoire de rémunération de 1 965 979,34 € HT. (soit un taux de rémunération de base de 11,88 % et un taux de rémunération pour la totalité de la mission y compris éléments complémentaires & tranches conditionnelles de 14,76 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 13 320 000, 00 € HT - valeur août 2014)	05/07/2016

N° délib	Date délib	Date notif	Mandat Centre de secours d'Allauch	Contrôle de Légalité
Néant - Mandat non notifié				

N° délib	Date délib	Date notif	709 - Mandat Gymnase et plateau sportif du collège Albert Camus à Miramas	Contrôle de Légalité
D 16-17	30/03/2016	01/04/2016	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représentée par Rémy MARCIANO (architecte mandataire), AT Architecture (architectes associés) et les BET R2M, Lamoureux Ricciotti, ECVR et ADRET, pour un forfait provisoire de rémunération de 462 700,00 € HT. (soit un taux de rémunération de base de 10,5 % et un taux de rémunération pour la totalité de la mission y compris éléments complémentaires & tranche conditionnelle de 13,22 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 3 500 000, 00 € HT - valeur juin 2014)	01/04/2016

N° délib	Date délib	Date notif	710 - Mandat Gendarmerie de Roquevaire	Contrôle de Légalité
D 16-43	29/09/2016	03/10/2016	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représentée par Frédéric RILL (architecte mandataire), Christian HUGO (architecte associé) et le BET GRONTMIJ, pour un forfait provisoire de rémunération de 603 500,00 € HT. (soit un taux de rémunération de base de 11,10 % et un taux de rémunération pour la totalité de la mission y compris éléments complémentaires & tranche conditionnelle de 11,76 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 5 100 000, 00 € HT - valeur juillet 2014)	03/10/2016

N° délib	Date délib	Date notif	711 - Mandat Collège Marcel Pagnol à Martigues	Contrôle de Légalité
Néant				

N° délib	Date délib	Date notif	712 - Mandat Collège Honoré Daumier à Martigues	Contrôle de Légalité
Néant				

N° délib	Date délib	Date notif	713 - Mandat Collège Roger Carcassonne à Pélissanne	Contrôle de Légalité
Néant				

N° délib	Date délib	Date notif	714 - Mandat Collège Jean Moulin à Salon	Contrôle de Légalité
Néant				

N° délib	Date délib	Date notif	801 - Assistance pour la veille technique sur la gestion des déchets non dangereux du département	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2013				

N° délib	Date délib	Date notif	802- Assistance pour l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et de son évaluation environnementale	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2014				

# Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 14 déc 2018 - Rapport n° 51

TERRA 13

Rapport de Gestion sur l'exercice 2016 et les perspectives 2017

N° délib	Date délib	Date notif	803 - Assistance pour l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP et de son évaluation environnementale	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	804 - Assistance pour la conduite d'un programme de coopération technique sur la gestion des déchets des activités du BTP auprès de la Wilaya d'Alger	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2014				
N° délib	Date délib	Date notif	805 - Assistance pour la finalisation de l'élaboration de l'agenda 21	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2013				
N° délib	Date délib	Date notif	806 - Assistance pour la réalisation d'une étude départementale sur le développement de la filière forêt-bois	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	807 - Assistance pour la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	808 - Assistance pour la mise en place de l'observatoire départemental des déchets non dangereux (données 2012)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2014				
N° délib	Date délib	Date notif	809 - Assistance pour la mise en place de l'observatoire départemental des déchets du BTP (données 2011)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2014				
N° délib	Date délib	Date notif	810 - AMO pour la mise en œuvre du premier plan d'action de l'Agenda 21 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2014				
N° délib	Date délib	Date notif	811 - Assistance pour l'élaboration d'un schéma directeur des espaces naturels sensibles du Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	812 - Assistance pour l'élaboration d'un schéma directeur des espaces naturels sensibles du Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	813 - Assistance au suivi technique et à l'animation de l'observatoire départemental des déchets du BTP (données 2012-2013)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	814 - Assistance pour le suivi et la mise à jour du plan d'action de l'Agenda 21 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Mission 3	Contrôle de Légalité
Mission terminée en 2015				

# Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 14 déc 2018 - Rapport n° 51

TERRA 13

Rapport de Gestion sur l'exercice 2016 et les perspectives 2017

N° délib	Date délib	Date notif	815 - Assistance pour l'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables des Bouches-du-Rhône	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	816 - Assistance pour le suivi et l'animation de l'Agenda 21 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Mission 4	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	817 - Assistance pour l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Sainte Victoire	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	818 - Assistance pour l'évaluation de la politique départementale de l'eau	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	819 - Assistance pour le suivi et l'animation de l'Agenda 21 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Mission 5	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2015				
N° délib	Date délib	Date notif	820 - Assistance au suivi technique et à l'animation de l'observatoire départemental des déchets non dangereux (données 2014)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	821 - Assistance au suivi technique et à l'animation de l'observatoire départemental des déchets du BTP (données 2014)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	822 - Assistance pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière bois	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	823 - Assistance pour l'état des lieux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	824 - Assistance à la mission Agenda 21 pour la réalisation de l'auto-évaluation des 101 actions et à la rédaction du rapport de situation en matière de développement durable 2015 (mission 6)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				
N° délib	Date délib	Date notif	825 - Assistance pour l'évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône	Contrôle de Légalité
Néant				
N° délib	Date délib	Date notif	826 - Assistance pour le suivi technique des observatoires départementaux des déchets (données 2015)	Contrôle de Légalité
Mission soldée en 2016				

# Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 14 déc 2018 - Rapport n° 51

TERRA 13

Rapport de Gestion sur l'exercice 2016 et les perspectives 2017

N° délib	Date délib	Date notif	827 - Assistance à la mission Agenda 21 pour le suivi et l'animation 2016 de la démarche Agenda 21 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (mission 7)	Contrôle de Légalité
50	25/03/2016	30/03/2016	Décision de confier directement la mission d'assistance à la SPL Terra 13 conformément aux dispositions de l'article 3.1 du CMP Approbation des termes de la convention	30/03/2016
Mission soldée en 2016				

**F - DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS**

FONCTIONNEMENT SOCIETE

Date délibération	date de notification	SPL Terra 13 - Fonctionnement Société	Contrôle de Légalité
Néant			

CONVENTIONS

N° délib	Date délib	date notif	705 - Mandat d'études Zac du Tourillon	Contrôle de Légalité
2016-005	23/02/2016	15/03/2016	Approbation du bilan du contrat de mandat d'études Acceptation de la reedition définitive des comptes et quitus donnée à la SPL Terra 13 pour l'exécution de sa mission Autorisation de signer un avenant tripartite nécessaire au transfert des prestations à finaliser entre les prestataires amenés à terminer leurs missions, la SPL Terra 13, le SMA ou la SPLA Pays d'Aix Territoires Autorisation donnée au Président à signer tous les documents afférents à la mise en oeuvre de cette décision	08/03/2016

N° délib	Date délib	date notif	901 - Concession d'Aménagement de la Zac de la Gare	Contrôle de Légalité
Néant				

## **II - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN 2016**

<b>A – LA CONSTRUCTION PUBLIQUE</b>
-------------------------------------

**LES MANDATS**

A la date du 31/12/15, Terra 13 était titulaire de 11 conventions de mandat « Construction Publique » signées avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Au cours de l'exercice 2016, aucune convention de mandat n'est venue compléter le carnet de commandes.

La liste des mandats en portefeuille, au total 11 opérations au 31/12/16 représentant un investissement total de **226,3 M€ TTC**, est la suivante :

LISTE DES OPERATIONS SOUS MANDAT "CONSTRUCTION PUBLIQUE" NOTIFIEES A TERRA 13 AU 31/12/16					
N° Op.	Maître d'ouvrage	Libellé opération	Date de notification	Durée convention (en mois)	Montant de l'opération (en € ttc)
702	CD 13	Construction du gymnase Arc de Meyran à Aix-en-Provence	18-janv-11	59	5 476 678
703	CD 13	Construction du gymnase Malraux à Marseille	18-janv-11	77	5 816 080
704	CD 13	Reconstruction du collège de Luynes à Aix en Provence	15-avr-11	70	31 132 157
707	CD 13	Reconstruction du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône	08-févr-12	82	34 166 654
708	CD 13	Restructuration et extension du collège Versailles à Marseille	30-mai-13	99	23 497 327
709	CD 13	Construction du gymnase et reconstruction du plateau sportif du collège Albert Camus à Miramas	15-janv-15	79	6 589 195
710	CD 13	Construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire	29-janv-15	72	8 496 721
711	CD 13	Reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol à Martigues	29-janv-15	85	32 256 072
712	CD 13	Construction du collège Honoré Daumier à Martigues	29-janv-15	84	37 918 874
713	CD 13	Restructuration, extension et mise aux normes "PMR" du collège Carcassonne à Pelissanne	09-déc-15	95	10 970 717
714	CD 13	Démolition-reconstruction du collège Jean Moulin à Salon de Provence	09-déc-15	89	29 998 907
<b>TOTAL</b>					<b>226 319 381</b>

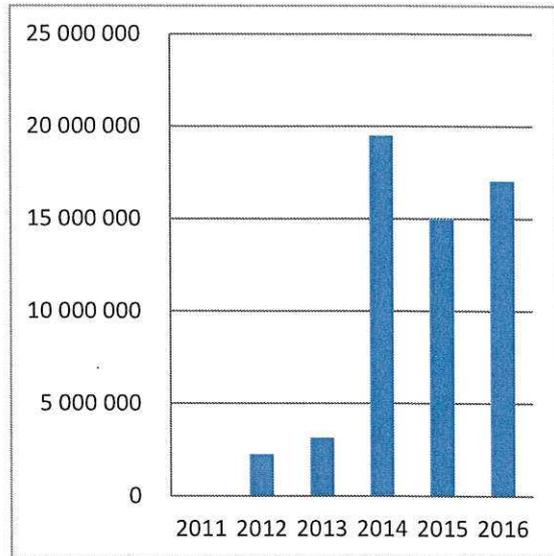
Il est à noter que sur ces 11 opérations sous mandat :

- 7 sont en phase de conception,
- 1 est en cours de chantier,
- 1 est en période de garantie de parfait achèvement,
- 2 sont en cours de clôture.

Les opérations résiliées ont représenté un chiffre d'opérations de **0,6 M€ TTC**.

Sur cette enveloppe financière totale de **227 M€ TTC**, il a été dépensé au 31/12/16 un montant de 57 M€ TTC (soit environ 25 %) :

Investissements réalisés dans le cadre des conventions de mandats (en € TTC)	
2011	12 590
2012	2 308 229
2013	3 186 126
2014	19 532 128
2015	14 994 287
2016	17 073 853
<b>TOTAL AU 31/12/16</b>	<b>57 107 214</b>



### L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La mission d'assistance au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative à l'évolution du programme de référence de construction des collèges du Département a été soldée en 2016.

N° Op.	Maître d'ouvrage	Libellé opération	Date de notification	Durée de la mission (en mois)	Montant total de la rémunération (en € HT.)
601	CD 13	Assistance au Maître d'Ouvrage pour l'évolution du programme de référence de construction des collèges du Département	09-déc-15	6	130 000,00

## B – L'AMENAGEMENT

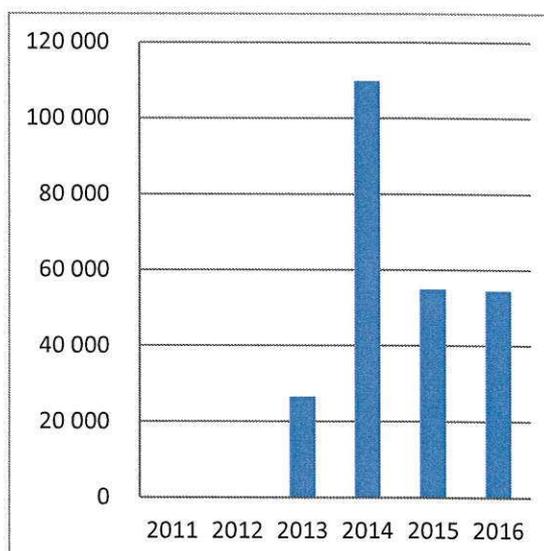
### LE MANDAT D'ETUDES

Le Syndicat Mixte de l'Arbois a donné quitus à la société (délibération du 23/02/16) pour le mandat d'études préalables à la création de la zac du Tourillon.

N° Op.	Maître d'ouvrage	Libellé opération	Date de notification	Durée convention (en mois)	Montant de l'opération (en € ttc)
705	SMA	Etudes préalables à la création de la zac du Tourillon	05-mai-11	54	310 960,00

Sur l'enveloppe financière destinée aux tiers, il a été réglé à la date du quitus la somme de 246 K€ TTC (soit environ 79 %).

Investissements réalisés dans le cadre de la convention de mandat (en € TTC)	
2011	0
2012	0
2013	26 694
2014	109 933
2015	55 046
2016	54 530
<b>TOTAL AU 31/12/16</b>	<b>246 203</b>



### LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Le Syndicat Mixte de l'Arbois a confié à Terra 13, le 5 août 2013, l'aménagement de la « Zac de la gare » à Aix en Provence. La durée du contrat est fixée à 5 ans pour un montant total de rémunération forfaitaire de 1 050 K€ HT.

N° Op.	Maître d'ouvrage	Libellé opération	Date de notification	Durée convention (en mois)	Montant de l'opération (en € ttc)
901	SMA	Concession d'aménagement de la zac de la Gare	05-août-13	60	32 842 160,00

L'opération d'aménagement a une superficie de 40 hectares. L'aménagement doit permettre de réaliser un programme d'accueil d'activités intégrant les fonctions de vitrines technologiques, d'accueil des services liés à la gare, de promotion des productions locales et régionales excluant les grands surfaces commerciales, les bureaux en blanc, les logements ou les activités de tertiaires supérieures concurrentes des projets d'Euroméditerranée.

Les droits à construire sont de 100.000 m<sup>2</sup> SHON (cent mille mètres carrés) dont 20.000 m<sup>2</sup> (vingt mille mètres carrés) environ affectés aux activités de services liés à la gare et à des programmes hôteliers ou para hôteliers.

Il s'agit de réaliser l'ensemble des acquisitions foncières et les travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'équipements divers pour répondre aux besoins des futurs usagers à l'intérieur du périmètre de l'opération.

L'aménageur est également chargé de la commercialisation des futurs lots à bâtir et de la réalisation (à l'extérieur du périmètre de la ZAC) d'une station d'épuration d'eaux usées (emplacement réservé n°6 inscrit au PLU d'Aix en Provence).

Le montant prévisionnel des dépenses de l'opération est évalué à la somme de 27 460 K€ HT, soit 32 842 K€ TTC. La cession des différents lots (100 000 m<sup>2</sup> shon au total) doit générer une recette évaluée à 23 000 K€ HT, soit 27 508 K€ TTC à laquelle se rajoute une participation aux équipements publics versée par le concédant à hauteur de 4 460 K€ HT, soit 5 334 K€ TTC. Le financement de l'opération est assuré par le concédant par l'intermédiaire de versements échelonnés d'avances remboursables évaluées à la somme de 11 820 K€.

Le 1<sup>er</sup> compte rendu annuel aux collectivités locales Exercice 2013/2014 – Perspectives 2014/2015 (CRACL) a été approuvé, le 29 septembre 2014 par le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arbois (délibération n° 2014-34). Le montant total du bilan actualisé ainsi que le montant de la participation aux équipements publics restent identiques à ceux du contrat initial (seules les modalités de versement et remboursement des avances de trésorerie sont modifiées compte tenu du nouvel échéancier).

Un avenant n° 1 ayant pour objet de retranscrire les nouvelles dispositions (approuvées par la délibération n° 2014-35 du 29 septembre 2014) relatives aux modalités de versement et de remboursement des avances de trésorerie prévues au CRACL 2013/2014 nous a donc été notifié le 27 novembre 2014.

Le 2<sup>nd</sup> compte rendu annuel aux collectivités locales Exercice 2014/2015 – Perspectives 2015/2016 (CRACL) a été approuvé, le 6 octobre 2015 par le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arbois (délibération n° 2015-33). Le montant total du bilan actualisé ainsi que le montant de la participation aux équipements publics restent identiques à ceux du contrat initial (seules les modalités de versement et remboursement des avances de trésorerie sont modifiées compte tenu du nouvel échéancier).

Un avenant n° 2 ayant pour objet de retranscrire les nouvelles dispositions (approuvées par la délibération n° 2015-34 du 6 octobre 2015) relatives aux modalités de versement et de remboursement des avances de trésorerie prévues au CRACL 2014/2015 nous a donc été notifié le 25 novembre 2015.

Le 3<sup>ème</sup> compte rendu annuel aux collectivités locales Exercice 2015/2016 – Perspectives 2016/2017 (CRACL) proposé à l'approbation de la Métropole Aix Marseille Provence fait apparaître :

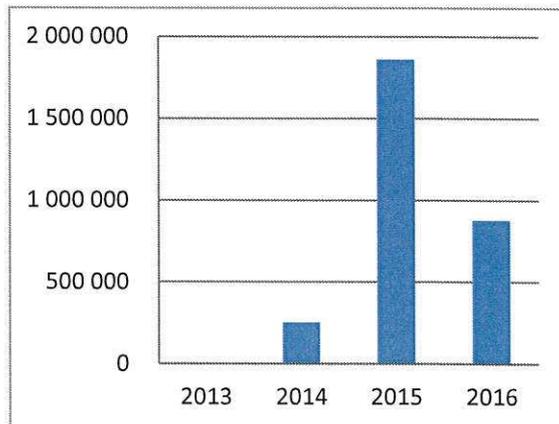
- la suppression de la participation aux équipements publics du concédant dont le montant s'élevait à la somme de 5.334.160 € TTC, et ce, compte tenu des économies importantes réalisées sur le poste travaux ;

- un nouvel échéancier de mobilisation et de remboursement des avances de trésorerie du concédant pour un montant total de 13 700 000 € (12 500 000 € dans le CRAC précédent) ;
- l'augmentation de la durée de la concession d'aménagement et la rémunération du concessionnaire en découlant.

Un avenant à la concession d'aménagement est nécessaire pour formaliser ces modifications et acter de la substitution de la Métropole au Syndicat mixte de l'Arbois en qualité de concédant.

Dans le cadre de cette opération, il a été réglé au 31/12/16 la somme de 3 M€ TTC (soit environ 9 % de l'enveloppe financière totale).

Investissements réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement (en € TTC)	
2013	0
2014	255 051
2015	1 862 680
2016	880 096
<b>TOTAL AU 31/12/16</b>	<b>2 997 827</b>



<b>C- L'ENVIRONNEMENT</b>
---------------------------

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 8 missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage étaient en cours :

N° Opération	Maître d'ouvrage	LIBELLE OPERATION	Date de notification	Durée de la mission (en mois)	Montant total de la rémunération (en € HT.)
811	CD 13	Assistance pour l'élaboration d'un schéma directeur des espaces naturels sensibles du Conseil Général des Bouches-du-Rhône	6-janv.-14	24	263 150,00
815	CD 13	Assistance pour l'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables des Bouches-du-Rhône	30-déc.-14	24	89 700,00
818	CD 13	Assistance pour l'évaluation de la politique départementale de l'eau	10-mars-15	12	74 200,00
820	CD 13	Assistance pour le suivi technique et l'animation de l'observatoire départemental des déchets non dangereux (données 2014)	30-mars-15	18	93 500,00
821	CD 13	Assistance pour le suivi technique et l'animation de l'observatoire départemental des déchets du BTP (données 2014)	30-mars-15	15	106 100,00
822	CD 13	Assistance pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière bois	31-mars-15	18	82 300,00
823	CD 13	Assistance pour l'état des lieux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	27-nov.-15	12	76 550,00
824	CD 13	Assistance à la mission Agenda 21 pour la réalisation de l'auto-évaluation des 101 actions et à la rédaction du rapport de situation en matière de développement durable 2015 (mission 6)	23-nov.-15	4	20 300,00
<b>TOTAL</b>					<b>805 800,00</b>

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a confié à la société 3 nouvelles missions :

N° Opération	Maître d'ouvrage	LIBELLE OPERATION	Date de notification	Durée de la mission (en mois)	Montant total de la rémunération (en € HT.)
825	CD 13	Assistance pour l'évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône	12-janv.-16	15	74 900,00
826	CD 13	Assistance au suivi technique des observatoires des déchets - données 2015	12-janv.-16	6	200 200,00
827	CD 13	Assistance à la mission Agenda 21 pour le suivi et l'animation 2016 de la démarche d'Agenda 21 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	30-mars-16	10	33 330,00
<b>TOTAL</b>					<b>308 430,00</b>

Parallèlement, 10 contrats se sont terminés au cours de l'année 2016.

Le dernier contrat (op. 825) sera soldé au mois de janvier 2017.

## **III - ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/16**

**A – BILANS FONCTIONNEMENT ET ACTIVITES RESUMÉES PAR NATURE JURIDIQUE**

BILAN FONCTIONNEMENT AU 31/12/16					
ACTIF				PASSIF	
Actif immobilisé	Autres immobilisations incorporelles	0	Fonds propres	Capital social	1 444 250
	Constructions	0		Réserve légale	0
	Autres immobilisations corporelles	0		Report à nouveau	-870
	Prêts	0		Résultat de l'exercice	-450 700
	Autres immobilisations financières	0		Provisions pour risques et charges	40 854
Actif circulant	Stocks en-cours production de service	0	Dettes d'exploitation	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	665 088		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	501 993
	Autres créances	181 221		Dettes fiscales et sociales	185 177
	Valeurs mobilières de placement	0		Dettes sur immo & cptes rattachés	0
	Disponibilités	856 569		Autres dettes	2 579
	Charges constatées d'avance	20 406		Produits constatés d'avance	0
<b>Totaux</b>		<b>1 723 283</b>		<b>Totaux</b>	<b>1 723 283</b>

BILAN DES MANDATS CUMULES AU 31/12/16					
ACTIF				PASSIF	
Stocks et en-cours	Avances et acomptes versées sur commandes	114 226	Dettes financières	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	4 305 809
	Créances clients et comptes rattachés	4 473 301		Dettes d'exploitation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Créances	Autres créances	902 953	Dettes fiscales et sociales		0
	Divers	Valeurs mobilières de placement	0	Dettes diverses	Dettes mandants
Disponibilités		5 096 247	Autres dettes		2 683
<b>Totaux</b>		<b>10 586 727</b>		<b>Totaux</b>	<b>10 586 727</b>

BILAN DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT CUMULE AU 31/12/16					
ACTIF			PASSIF		
Stocks et en-cours	Stocks en-cours production de services	2 784 205	Dettes financières	Emprunts et dettes financières divers	5 000 000
	Avances et acomptes versées sur commandes				
Créances	Créances clients et comptes rattachés		Dettes d'exploitation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 620
	Autres créances	252 243			
Divers	Valeurs mobilières de placement		Dettes diverses	Dettes mandants	
	Disponibilités	2 004 358			
<b>Totaux</b>		<b>5 040 806</b>	<b>Totaux</b>		<b>5 040 806</b>

<b>B – EMPRUNTS ET DECOUVERTS BANCAIRES</b>
---

**I- LA SOCIETE**

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de la société est positive de **856 569,32 euros** réparties comme suit :

- compte courant bancaire : 856 240,62 €,
- placements fonds propres société : 0,00 €,
- autres (TR , ...) : 328,70 €.

**II- LES MANDATS**

Au 31-12-16, le montant des disponibilités sur les comptes courants des opérations sous mandats s'élève à **5 096 246,68 euros**.

Les comptes courants « opérations » sont rémunérés au taux EONIA - 0.2 %.

Il est rappelé que les intérêts débiteurs et les produits financiers générés sur l'ensemble des comptes bancaires des opérations sont portés aux bilans des opérations et n'impactent, à aucun moment et en aucune manière, les comptes propres de Terra 13.

Trois comptes bancaires présentent un solde négatif au 31-12-16 :

N° Op	Maître d'ouvrage	Libellé Opération	Découvert en € au 31/12/16
702	CG 13	Construction du gymnase Arc de Meyran à Aix-en-Provence	397 958
704	CG 13	Reconstruction du collège de Luynes à Aix en Provence	657 006
707	CG 13	Reconstruction du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône	3 250 846
<b>TOTAL</b>			<b>4 305 809</b>

**III- LA CONCESSION D'AMENAGEMENT**

Au 31-12-16, le montant disponible sur le compte bancaire de l'opération est de **2 004 358,49 euros**.

Terra 13 n'a pas eu recours à des financements bancaires pour la concession d'aménagement de la Zac de la gare de l'Arbois.

## **IV - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**

<b>A – PRESENTATION SYNTHETIQUE</b>
-------------------------------------

**I- LE COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE DE L'EXERCICE 2016**

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2016	Rappel 2015	Rappel 2014	Rappel 2013	Rappel 2012	Rappel 2011
<b>PRODUITS</b>	Rémunération sur prestations d'assistance et d'études environnement	526 241	560 280	572 228	480 062	329 408	101 705
	Rémunération sur prestations d'assistance et d'études "construction"	77 000	53 000				
	Rémunération sur opérations de mandats	688 430	951 204	769 387	645 950	647 635	250 540
	Rémunération sur opérations de mandats "aménagement"		8 936	24 010	93 706	92 354	59 282
	Rémunération sur concession d'aménagement	203 650	202 483	201 333	83 317		
	Autres produits de gestion courante	32 236	25 085	2 238			2 620
	Production stockée (CPA)	862 586	429 621	264 568	1 227 430		
	Production vendue (CPA) - Produits financiers		34	152			
	Produits financiers		290	1 460	220	687	
	Prestations GIE		96	101	141 481	133 451	
	<b>Total des produits</b>	<b>2 390 143</b>	<b>2 231 030</b>	<b>1 835 476</b>	<b>2 672 166</b>	<b>1 203 536</b>	<b>414 147</b>
<b>CHARGES</b>	Achats (CPA)	862 586	429 621	264 568	1 227 430		
	Autres achats et charges externes	0	201	131	391	450	4 189
	Services extérieurs	19 822	60 273	38 879	25 460	8 227	15 787
	Charges GIE	932 869	887 310	790 783	955 799	985 555	325 896
	Autres services extérieurs	41 573	41 809	39 462	31 866	36 310	24 341
	Impôts & Taxes & Formations	9 573	8 766	9 428	7 092	1 882	4 031
	Salaires & Traitements	671 329	609 902	486 044	255 110	101 476	128 707
	Charges sociales	302 069	280 487	226 203	120 992	46 165	53 224
	Autres charges de gestion courante	1	34	152			1
	Charges financières	1 022	488		1 653		
	Dotations aux provisions			28 013	27 636		
	Impôts sur les bénéfices						
	<b>Total des charges</b>	<b>2 840 843</b>	<b>2 318 893</b>	<b>1 883 664</b>	<b>2 653 428</b>	<b>1 180 066</b>	<b>556 174</b>
	<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	<b>-450 700</b>	<b>-87 863</b>	<b>-48 187</b>	<b>18 738</b>	<b>23 469</b>	<b>-142 027</b>

**II- LES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Monsieur Maurice Rey, Président du Conseil d'Administration de la société, a perçu au cours de l'exercice 2016 une indemnité nette de 16 800 € au titre de son mandat social.

Monsieur Philippe de Marqueissac, Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2016 une indemnité nette de 15 600 € au titre de son mandat social.

**III- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale (cf. projet de résolutions) d'affecter le résultat net comptable déficitaire soit - 450 699,51 € en report à nouveau.

**IV-LES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/16**

Le règlement des fournisseurs de Terra 13 (société, opérations sous mandats et concession d'aménagement) respecte les dispositions légales (délai global de paiement de 30 jours).

L'encours global exigible au 31/12/16 d'un montant total de 1 736 910 euros a une échéance :

- à moins de 30 jours pour un montant de 1 603 825 euros,
- à plus de 30 jours pour un montant de 133 085 euros (cette somme correspond à des factures non échues).

**B – COMMENTAIRES**

Le **chiffre d'opérations 2016** (volume des dépenses réglées au titre des opérations) s'élève à **17 128 K€ TTC**.

**Les Produits : 2 390 K€**

Le **chiffre d'affaires net** s'élève à **1 292 K€**, et est constitué :

- des rémunérations perçues au titre des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'environnement : **526 K€**

N° Op	Donneur d'ordres	Libellé Opération	Rem 2016 HT
811	CD 13	Assistance pour l'élaboration d'un schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général des Bouches-du-Rhône	11 126
815	CD 13	Assistance pour l'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables des Bouches-du-Rhône	14 782
818	CD 13	Assistance pour l'évaluation de la politique départementale de l'eau	25 393
820	CD 13	Assistance pour le suivi technique et l'animation de l'observatoire départemental des déchets non dangereux (données 2014)	36 257
821	CD 13	Assistance pour le suivi technique et l'animation de l'observatoire départemental des déchets du BTP (données 2014)	41 854
822	CD 13	Assistance pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière bois	31 553
823	CD 13	Assistance pour l'état des lieux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	50 610
824	CD 13	Assistance à la mission Agenda 21 pour la réalisation de l'auto-évaluation des 101 actions et à la rédaction du rapport de situation en matière de développement	6 162
825	CD 13	Assistance pour l'évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône	72 941
826	CD 13	Assistance au suivi technique des observatoires des déchets - données 2015	202 234
827	CD 13	Assistance à la mission Agenda 21 pour le suivi et l'animation 2016 de la démarche d'Agenda 21 - mission 7	33 330
<b>TOTAL</b>			<b>526 241</b>

- des rémunérations perçues au titre des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la construction publique: **77 K€**

N° Op	Maître d'ouvrage	Libellé Opération	Rem 2016 HT
601	CD 13	Assistance au Maître d'Ouvrage pour l'évolution du programme de référence de construction des collèges du Département	77 000
<b>TOTAL</b>			<b>77 000</b>

- des rémunérations perçues au titre des mandats : **688 K€**

N° Op	Maître d'ouvrage	Libellé Opération	Rem 2016 HT
702	CD 13	Construction du gymnase Arc de Meyran à Aix en Provence	21 616
703	CD 13	Construction du gymnase Malraux à Marseille	6 736
704	CD 13	Reconstruction du collège de Luynes à Aix en Provence	36 306
707	CD 13	Reconstruction du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône	255 257
708	CD 13	Restructuration et extension du collège Versailles à Marseille	102 438
709	CD 13	Construction d'un gymnase et reconstruction du plateau sportif du collège Albert Camus à Miramas	37 239
710	CD 13	Construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire	39 987
711	CD 13	Reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol à Martigues	33 602
712	CD 13	Construction du collège Honoré Daumier à Martigues	40 655
713	CD 13	Restructuration, extension et mise aux normes "PMR" du collège Carcassonne à Pelissanne	31 088
714	CD 13	Démolition-reconstruction du collège Jean Moulin à Salon de Provence	83 505
<b>TOTAL</b>			<b>688 430</b>

**Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 098 K€, et sont constitués de :**

- la production stockée pour **863 K€**. Elle correspond à l'écriture générée par la concession d'aménagement qui s'annule avec les charges (voir ci-après),
- de la rémunération forfaitaire générée par la concession d'aménagement (transfert de charges) signée avec le syndicat mixte de l'Arbois (**204 K€**),

N° Op	Maître d'ouvrage	Libellé Opération	Rem 2016 HT
901	SMA	Concession d'aménagement ZAC de la Gare	203 650
<b>TOTAL</b>			<b>203 650</b>

- des transferts de charges d'exploitation pour **32 K€** (remboursements Médéric et reprise de provisions « engagement retraite »).

La répartition des rémunérations facturées aux deux donneurs d'ordres actionnaires au titre de l'exercice 2016 est la suivante :

Maître d'ouvrage	Rem 2016 HT	% CA 2016	Rappel % CA 2015	Rappel % CA 2014	Rappel % CA 2013	Rappel % CA 2012	Rappel % CA 2011
Conseil Départemental 13	1 291 671	86,4%	88,1%	85,6%	86,4%	91,4%	85,6%
Syndicat Mixte de l'Arbois	203 650	13,6%	11,9%	14,4%	13,6%	8,6%	14,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 495 321</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### **Les Charges : 2 841 K€**

Les montants des charges ci-dessous comprennent les charges propres de la société et les charges refacturées « poste par poste » par le GIE 13 CECA.

Les charges de personnel du GIE sont réparties au prorata du chiffre d'affaires de chacun des membres. Les autres charges sont réparties suivant l'effectif de chaque membre augmenté de la quote-part des salariés affectés du GIE.

### **Achats CPA : 863 K€**

Cette écriture liée à la concession d'aménagement est compensée par les produits « production stockée » (voir ci-dessus) et correspond aux dépenses engagées sur l'exercice dans le cadre de l'opération de la Zac de la gare de l'Arbois.

### **Matières & fournitures non stockées : 0 K€ / 15 K€ après affectation des charges du GIE**

L'essentiel de la consommation d'électricité est lié au fonctionnement du système de chauffage - climatisation, constitué d'une pompe à chaleur (7 K€). Quant à l'eau, elle est incluse dans les charges locatives.

Le carburant, les fournitures d'entretien et les petits équipements représentent une charge de 4 K€.

Il a été commandé pour 4 K€ de fournitures de bureau (y compris fournitures informatiques et petit outillage) en 2016.

### **Sous-traitance GIE : 933 K€ / 0 K€ après affectation des charges du GIE**

Il s'agit de la refacturation par le GIE des moyens humains (experts et agents fonctionnels) et matériels mis à disposition (le montant de 933 K€ est réaffecté par nature de dépenses).

### **Sous-traitance générale : 3 K€ / 10 K€ après affectation des charges du GIE**

Ce poste comprend le coût des photocopies faites en interne (7 K€ - matériel GIE) et la sous-traitance technique confiée à un prestataire dans le cadre du contrat passé avec le Conseil Départemental concernant l'étude départementale sur la filière bois (3 K€).

### **Locations : 0 K€ / 104 K€ après affectation des charges du GIE**

Terra 13 est hébergé dans les bureaux mis à disposition par le GIE 13 CECA (82 K€).

Le coût de la location du matériel (essentiellement de reprographie) est de 11 K€.

Les locations de véhicules représentent une charge de 11 K€ sur l'exercice.

### **Charges locatives : 0 K€ / 20 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

### **Entretien, Réparations, Surveillance : 0 K€ / 24 K€ après affectation des charges du GIE**

La prestation quotidienne d'entretien des bureaux est externalisée auprès de l'entreprise NERA (12 K€).

Des contrats d'entretien et de maintenance ont été souscrits par le GIE (pris en charge à hauteur de 12 K€ par Terra 13) pour :

1. les logiciels de gestion (GO7, NUEVO, MARCO & BUSINESS GEOGRAPHIC),
2. la machine à affranchir (SECAP),
3. les extincteurs (DESAUTEL),

4. le système de chauffage/climatisation (3 G Tech),
5. la télésurveillance des locaux assurée par la société Telsud qui se rend sur place lors du déclenchement du système d'alarme,
6. le matériel SHARP.

**Primes d'Assurances : 17 K€ / 30 K€ après affectation des charges du GIE**

Deux contrats d'assurances souscrits par la société sont en cours :

1. la Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la Compagnie AXA (13 K€),
2. la Responsabilité des Dirigeants (contrat Elite) auprès de la SMABTP (3 K€).

Les assurances contractées par le GIE (Multirisque 100% Pro bâtiment & mobilier auprès de Generali France , Multirisque Globale Informatique auprès de Generali France, Transport et perte d'emploi dirigeant auprès d'AXA) représentent un coût de 14 K€.

**Divers (Documentation, Colloques, ) : 0 K€ / 8 K€ après affectation des charges du GIE**

Il s'agit des frais liés à la documentation de l'entreprise (6 K€), à la participation de colloques (1 K€) et à la plateforme dématérialisation Groupe Moniteur (1 K€).

Compte tenu des difficultés financières, les adhésions à la FNEPL, l'ASSOEPL PACA, et à l'AMO Provence ont été suspendues.

**Personnel Intérimaire : 0 K€ / 0 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Honoraires : 23 K€ / 72 K€ après affectation des charges du GIE**

Ce poste comprend les honoraires de gestion, techniques et juridiques ainsi qu'une quote-part des honoraires de gestion du GIE.

1. Honoraires de gestion : 60 K€  
Ce poste concerne, d'une part, les honoraires d'expertise comptable et d'élaboration de la paie du Cabinet SEMAPHORES EXPERTISE ainsi que ceux du Commissaire aux Comptes (dépenses propres à la société - 23 K€), et d'autre part, la quote-part des honoraires de gestion (contrôleur de gestion, paies & commissaire aux comptes) et de la prestation d'infogérance du GIE (37 K€)
2. Honoraires techniques : 0 K€
3. Honoraires juridiques : 12 K€  
Il s'agit du coût de l'étude confiée à FCL Gérer la Cité portant sur la faisabilité juridique et économique d'un rapprochement entre les sociétés départementales (Treize Développement, Terra 13, GIE 13 CECA) et la SPL de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix Marseille Provence (la Soleam).

**Frais d'actes et de contentieux : 0 K€ / 0 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Publicité, Cotisations, Dons : 0 K€ / 2 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Transports des biens et du personnel : 0 K€ / 0 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Déplacts, Missions, Réceptions : 13 K€ / 24 K€ après affectation des charges du GIE**

Ce poste correspond aux frais des agents de la société et la quote-part des frais des agents du GIE (ou mise à disposition du GIE), chacun utilisant son véhicule personnel pour les déplacements professionnels et étant remboursé sur la base du barème kilométrique fiscal.

**Frais de PTT & Telecom : 6 K€ / 22 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Services Bancaires et assimilés : 0 K€ / 0 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Impôts et Taxes sur Rémunérations : 9 K€ / 13 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Autres Impôts et Taxes : 1 K€ / 10 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Charges de personnel : 973 K€ / 1 479 K€ après affectation des charges du GIE**

La présentation des salariés a été faite page 10 du présent rapport (973 K€). La quote-part des charges de personnel des agents du GIE (uniquement agents fonctionnels) est de 506 K€.

**Dotations aux amortissements : 0 K€ / 15 K€ après affectation des charges du GIE**

Terra 13 bénéficie des moyens matériels mis à disposition par le GIE. A ce titre, elle prend en charge une quote-part des amortissements. Les postes informatiques ont fait l'objet d'un renouvellement complet en 2013 (appel d'offres lancé par le GIE).

**Provisions : 0 K€ / 2 K€ après affectation des charges du GIE**

Il s'agit de la provision pour « engagement retraite » des agents de la société ainsi que la quote-part des agents du GIE.

**Charges financières : 1 K€ / 1 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Charges exceptionnelles : 0 K€ / 0 K€ après affectation des charges du GIE**

RAS

**Transfert de charges : 0 K€ / 106 K€ après affectation des charges du GIE**

Pour les besoins en personnels qualifiés (autres que les services fonctionnels), la société a fait appel aux experts mis à disposition de la société par l'intermédiaire du GIE 13 CECA.

**Impôts sur les Bénéfices : 0 K€**

RAS

**Le résultat de l'exercice : - 451 K€**

## **V – EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

## **VI – PERSPECTIVES D'ACTIVITES 2017**

## A – LA CONSTRUCTION PUBLIQUE

Au 31/12/16, Terra 13 était titulaire de 11 conventions de mandats confiées par le Département des Bouches-du-Rhône.

Les 11 conventions de mandat devraient générer un chiffre d'affaires de 927 K€ HT. sur l'exercice 2017 :

- ✓ Gymnase Arc-de-Meyran (op. 702 notifiée le 18/01/11) : 13 K€  
GPA & Quitus
- ✓ Gymnase Malraux (op. 703 notifiée le 18/01/11) : 7 K€  
Quitus
- ✓ Collège de Luynes (op. 704 notifiée le 15/04/11) : 37 K€  
Quitus
- ✓ Collège Robespierre (op. 707 notifiée le 08/02/12) : 193 K€  
Derniers mois de chantier & réception
- ✓ Collège Versailles (op. 708 notifiée le 30/05/13) : 88 K€  
APD & appel d'offres travaux
- ✓ Gymnase Camus à Miramas (op. 709 notifiée le 15/01/15) : 30 K€  
APD, appel d'offres travaux, attribution & notification des marchés
- ✓ Gendarmerie de Roquevaire (op. 710 notifiée le 29/01/15) : 35 K€  
APS, APD & appel d'offres travaux
- ✓ Collège Marcel Pagnol à Martigues (op. 711 notifiée le 29/01/15) : 204 K€  
Jury n°2, notification du marché MOE, APS & APD
- ✓ Collège Daumier à Martigues (op. 712 notifiée le 29/01/15) : 156 K€  
Jury n°2, notification du marché MOE, APS
- ✓ Collège Carcassonne à Péligon (op. 713 notifiée le 09/12/15) : 45 K€  
Jury n°1, dossier consultation concepteurs, jury n°2, notification du marché MOE
- ✓ Collège Moulin à Salon (op. 714 notifiée le 09/12/15) : 120 K€  
Jury n°1, dossier consultation concepteurs, jury n°2, notification du marché MOE

Il n'a pas été intégré de nouvelles commandes « construction publique » sur l'exercice 2017.

## **B - L'AMENAGEMENT**

La concession d'aménagement pour l'aménagement de la Zac de la gare devrait générer 208 K€ HT de produits sur l'exercice 2017.

<b>C- L'ENVIRONNEMENT</b>
---------------------------

Au 31 décembre 2016, Terra 13 comptait une seule mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours avec la Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Cette assistance pour l'évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône a été soldée en janvier 2017 (3K€).

Une nouvelle mission a été confiée à la société par le Département depuis le début de l'année 2017 pour un montant de 60 K€.

N° Opération	Maître d'ouvrage	LIBELLE OPERATION	Date de notification	Durée de la mission (en mois)	Montant total de la rémunération (en € HT.)
828	CD 13	Assistance pour l'élaboration du plan d'interprétation de la réserve naturelle nationale de la Sainte-Victoire	31-mars-17	13	60 200,00

Ces deux missions devraient représenter sur 2017 un chiffre d'affaires de 63 K€ HT.

## **VII - BUDGET PREVISIONNEL REVISE 2017**

## A – PRESENTATION SYNTHETIQUE

DETAIL après neutralisation écritures CPA et consolidation écriture GIE	BUDGET PREVISIONNEL REVISE 2017 TERRA 13	BUDGET PREVISIONNEL 2017 TERRA 13	RESULTAT 2016 TERRA 13
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
<b><u>ACHATS</u></b>			
Edf/Gdf - Eau	9 000	15 000	7 675
Carburant	6 000	6 000	3 644
Produits d'Entretien	1 000	1 000	
Petit Outillage	1 000	2 000	184
Fournitures de Bureau	3 000	4 000	2 090
Fournitures Informatiques	2 000	2 000	1 319
	<b>22 000</b>	<b>30 000</b>	<b>14 913</b>
<b><u>SERVICES EXTERIEURS</u></b>			
Travaux Tirages Extérieurs			
Photocopies internes	6 000	8 000	6 741
Sous-traitance technique	20 000		2 950
Credit Bail Mobilier			
Location immobiliere	97 000	101 000	82 200
Charges Locatives	24 000	23 000	19 989
Location de Materiel	22 000	23 000	22 019
Entretien des Locaux	15 000	16 000	12 128
Entretien Materiel Bureau, Maintenance	16 000	19 000	11 179
Interventions et surveillance	2 000	2 000	906
Assurances RC, Multirisque, Mandataires	30 000	26 000	27 176
Assurances Véhicules	4 000	4 000	3 005
Assurances diverses CNR			
Documentation Générale	8 000	8 000	6 408
Séminaires, Colloques & Cotisations	5 000	9 000	1 560
	<b>249 000</b>	<b>239 000</b>	<b>196 262</b>
<b><u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u></b>			
Personnel Interimaire	1 000	1 000	
Honoraires Gestion	70 000	65 000	59 819
Honoraires Techniques		3 000	
Honoraires Juridiques	1 000	5 000	12 317
Frais d'Actes & Contentieux	1 000	1 000	316
Publicité	1 000	3 000	2 170
Frais de Déplacement / transport par tiers	14 000	18 000	11 059
Missions & Réceptions	18 000	20 000	12 570
Frais de PTT & TELECOM	27 000	33 000	22 469
Services Bancaires	2 000	2 000	381
Dons			
	<b>135 000</b>	<b>151 000</b>	<b>121 100</b>
<b><u>IMPÔTS &amp; TAXES</u></b>			
Taxe Professionnelle - TVTS	12 000	10 000	10 197
Taxe sur salaires	15 000	16 000	13 000
	<b>27 000</b>	<b>26 000</b>	<b>23 197</b>
<b><u>FRAIS DE PERSONNEL</u></b>			
Personnel Propre	1 252 000	1 286 000	1 475 424
Formation	5 000	5 000	3 442
	<b>1 257 000</b>	<b>1 291 000</b>	<b>1 478 866</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>			
Interets & Agios Bancaires	1 000	1 000	1 067
<b><u>AUTRES CHARGES</u></b>			<b>1</b>
<b><u>AMORTISSEMENTS</u></b>	<b>14 000</b>	<b>16 000</b>	<b>14 953</b>
<b><u>PROVISIONS</u></b>	<b>64 000</b>	<b>4 000</b>	<b>2 044</b>
<b><u>TRANSFERT DE CHARGES</u></b>	<b>45 000</b>		<b>106 010</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 814 000</b>	<b>1 758 000</b>	<b>1 958 413</b>

DETAIL après neutralisation écritures CPA et consolidation écriture GIE	BUDGET PREVISIONNEL REVISE 2017 TERRA 13	BUDGET PREVISIONNEL 2017 TERRA 13	RESULTAT 2016 TERRA 13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b><u>PRESTATIONS DE SERVICES ET ETUDES</u></b>			
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	63 000		526 241
Etudes			
Mission Diagnostic et Maintenance			
<i>Etudes &amp; AMO nouvelles</i>			
	63 000		526 241
<b><u>REMUNERATION SUR OPERATIONS</u></b>			
Conduites d'opérations privées			
Mandats privés			77 000
Conduites d'opérations publiques			688 430
Mandats publics	927 000	1 041 000	
Concessions et mandats d' Aménagement	208 000	208 000	203 650
<i>Opérations nouvelles "Aménagement"</i>			
<i>Opérations nouvelles "Construction Publique"</i>			
	1 135 000	1 249 000	969 080
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>			
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>			
<b><u>PRODUITS DIVERS (Repises Provisions)</u></b>	25 000		12 392
<b><u>RBT CHARGES</u></b>			
<b><u>PRODUCTION DE BIENS (Variation de Stock)</u></b>			
<b><u>PRESTATIONS AU GIE</u></b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 223 000</b>	<b>1 249 000</b>	<b>1 507 713</b>
<b>RESULTAT AVANT IS</b>	<b>-591 000</b>	<b>-509 000</b>	<b>-450 700</b>
<b>IMPOT SOCIETE</b>			
<b>RESULTAT APRES IS</b>	<b>-591 000</b>	<b>-509 000</b>	<b>-450 700</b>

**B - COMMENTAIRES SUR  
LE BUDGET PREVISIONNEL REVISE 2017**

**I – LES CHARGES (1 814 K€)**

Il est rappelé que les clés de répartition des charges du GIE entre les deux membres, pour établir le présent budget, sont constituées :

- ✓ d'une part, par l'effectif de chacune des entités pour tout ce qui concerne les charges autres que la masse salariale ;
- ✓ et d'autre part, par la répartition du chiffre d'affaires en ce qui concerne les prestations intellectuelles réalisées par les agents du GIE.

**Achat de matières et de fournitures**

Il s'agit des achats courants d'exploitation à savoir :

- ✓ charges EDF/eau, carburant
- ✓ produits d'entretien et petit outillage,
- ✓ fournitures de bureau et informatiques,

Soit un total de 22 K€ en 2017, contre 15 K€ en 2016.

**Services extérieurs**

Il s'agit des charges liées aux frais de tirages, à la sous-traitance technique, à la location des locaux et du matériel ainsi qu'à leur entretien et leur surveillance, et enfin aux différentes primes d'assurances et à la documentation générale.

Soit un total de 249 K€ en 2017, contre 196 K€ en 2016.

**Autres services extérieurs**

Il s'agit essentiellement des charges de personnel intérimaire, honoraires, frais d'actes et contentieux, frais de déplacements, frais de publicité, frais de représentation de la société, frais de poste, services bancaires, cotisations et dons.

Soit un total de 135 K€ en 2017, contre 121 K€ en 2016.

**Impôts et Taxes**

Il s'agit de la contribution économique territoriale, de la taxe d'apprentissage et de la taxe sur les salaires.

Soit un total de 27 K€ en 2017, contre 23 K€ en 2016.

**Frais de personnel**

Il s'agit des salaires et charges patronales des agents de la société, de leurs frais de formation et du coût des agents fonctionnels du GIE intervenant sur la société et ses opérations.

Le scénario de rapprochement retenu (COPIL du 01/12/16) des sociétés départementales (Terra 13, Treize Développement et GIE 13 CECA) avec la Soleam est celui d'une fusion absorption de Terra 13 par la Soleam. Ce scénario nécessite le repositionnement préalable de l'ensemble des personnels sur la SPL Terra 13.

Les mouvements de personnel intégrés au budget prévisionnel révisé 2017 sont (pour rappel : effectif de 10 agents au 31/12/16) :

- ✓ Départ d'une assistante opérationnelle Terra 13 en février (rupture conventionnelle)
- ✓ Intégration par le Département de 3 chargés d'opérations Terra 13 (1 en juillet, 1 en septembre et 1 en octobre – agent en CDD au Département depuis novembre 2016)
- ✓ Repositionnement d'une assistante opérationnelle 13D sur Terra 13 en juillet
- ✓ Repositionnement d'un chargé d'opération 13D sur Terra 13 en décembre
- ✓ Repositionnement sur Terra 13 des 10 agents GIE en décembre avant sa dissolution

L'effectif au 31 décembre 2017 sera donc de 18 agents.

Le coût du personnel de 1 257 K€ intègre à hauteur de 632 K€ les salaires chargés des agents du GIE intervenant sur la société et ses opérations.

Soit un total de 1 257 K€ en 2017, contre 1 479 K€ en 2016.

### **Charges financières**

Il s'agit des intérêts dus dans le cadre du découvert bancaire du compte propre de la société.

Soit un total de 1 K€ en 2017, contre 1 K€ en 2016.

### **Amortissements**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations (mis à disposition par le GIE 13 CECA ou appartenant à la société) constituées des installations et agencements, du matériel de bureau, du matériel informatique et du mobilier.

Soit un total de 14 K€ en 2017, contre 15 K€ en 2016.

### **Provisions**

Une provision pour engagements retraite de 64 K€ est prévue sur l'exercice 2017.

Soit un total de 64 K€ en 2017, contre 2 K€ en 2016.

### **Transferts de charges – Prestations GIE**

Pour les besoins en personnels qualifiés (expertise opérationnelle), la société peut faire appel au GIE 13 CECA créé depuis le 1er décembre 2010 avec la société Treize Développement. Il est prévu sur 2017 la mise à disposition d'un expert (par l'intermédiaire du GIE) aux fins d'appuyer le service « Construction Publique ».

Soit un total de 45 K€ en 2017, contre 106 K€ en 2016.

<p><b>On constate, entre le compte de résultat 2016 et le budget prévisionnel révisé 2017 une baisse des charges de 144 K€</b></p>
--

## II – LES PRODUITS (1 223 K€)

### La Construction Publique

N° Op	Maître d'ouvrage	Libellé Opération	Rem 2017 HT
702	CD 13	Construction du gymnase Arc de Meyran à Aix en Provence	12 965
703	CD 13	Construction du gymnase Malraux à Marseille	6 861
704	CD 13	Reconstruction du collège de Luynes à Aix en Provence	36 979
707	CD 13	Reconstruction du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône	193 389
708	CD 13	Restructuration et extension du collège Versailles à Marseille	87 764
709	CD 13	Construction d'un gymnase et reconstruction du plateau sportif du collège Albert Camus à Miramas	29 673
710	CD 13	Construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire	35 319
711	CD 13	Reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol à Martigues	204 348
712	CD 13	Construction du collège Honoré Daumier à Martigues	155 634
713	CD 13	Restructuration, extension et mise aux normes "PMR" du collège Carcassonne à Pelissanne	44 604
714	CD 13	Démolition-reconstruction du collège Jean Moulin à Salon de Provence	119 810
<b>TOTAL</b>			<b>927 348</b>

Soit un total de 927 K€ en 2017, contre 765 K€ en 2016.

### L'Aménagement

N° Op	Maître d'ouvrage	Libellé Opération	Rem 2017 HT
901	SMA	Concession d'aménagement ZAC de la Gare	207 650

Soit un total de 208 K€ en 2017, contre 204 K€ en 2016.

### L'Environnement

N° Op	Donneur d'ordres	Libellé Opération	Rem 2017 HT
825	CD 13	Assistance pour l'évaluation des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône	2 626
828	CD 13	Assistance pour l'élaboration du plan d'interprétation de la réserve naturelle nationale de la Sainte-Victoire	60 200
<b>TOTAL</b>			<b>62 826</b>

Soit un total de 63 K€ en 2017, contre 526 K€ en 2016.

### Les produits financiers

Il n'a pas été prévu de rémunération du compte bancaire société.

Soit un total de 0 K€ en 2017, contre 0 K€ en 2016.

### Les produits divers

Il s'agit de la reprise des provisions pour engagement retraite du personnel du GIE constituées depuis sa création en 2011. Il est prévu de dissoudre le GIE 13 CECA à la fin de l'exercice compte tenu du scénario de fusion absorption avec la SOLEAM.

Soit un total de 25 K€ en 2017, contre 12 K€ en 2016.

### Les prestations au GIE

Depuis 2014, aucun agent opérationnel de Terra 13 n'est mis à disposition du GIE.

Soit un total de 0 K€ en 2017, contre 0 K€ en 2016.

**On constate, entre le compte de résultat 2016 et le budget prévisionnel révisé 2017 une baisse des produits de 285 K€**

### III – LE RESULTAT AVANT IS

**L'exercice 2017 devrait se solder par un résultat déficitaire de - 591 K€**

Dans ce scénario budgétaire, la perte sur l'exercice 2017 ramènerait le niveau de fonds propres de la société à 402 K€. Pour mémoire, les prévisions établies au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 dans le cadre de la restructuration du capital indiquées une reconstitution du niveau des fonds propres au 31/12/17 de 500 K€.

## **VIII - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
<b>I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE</b>					
a) Capital Social	500 000	500 000	500 000	500 000	1 444 250
b) Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	5 450
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L' EXERCICE</b>					
a) Chiffres d'affaires HT	1 202 848	1 361 199	1 365 877	1 573 551	1 291 671
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23 470	46 374	-20 174	-90 273	-463 085
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23 470	18 738	-48 187	-87 863	-450 700
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III. RESULTATS PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	23	46	-20	-90	-85
b) Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23	19	-48	-88	-83
c) Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1,0	4,0	9,2	11,8	12,5
b) Effectif des salariés au 31/12	3	7	12	12	10
c) Montant de la masse salariale de l'exercice	101 476	255 110	486 044	609 902	671 329
d) Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	46 165	120 992	226 203	280 487	302 069
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12</b>	<b>381 443</b>	<b>400 181</b>	<b>351 993</b>	<b>264 130</b>	<b>992 680</b>

**TERRA 13**

**52 Avenue Saint Just**

**13004 MARSEILLE**

**Comptes annuels au 31/12/2016**

**SEMAPHORES**

**EXPERTISE**

# SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	
Bilan actif	1
Bilan passif	2
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	
Compte de résultat partie 1	3
Compte de résultat partie 2	4
<b>ANNEXE</b>	5
Annexe	6
Etat de l'actif immobilisé	16
Etat des amortissements	17
Etat des provisions	18
Etat des échéances, des créances et des dettes	19
Produits à recevoir	20
Charges à payer	21
Affectation résultats soumise approbation AG	22
Ventilation du chiffre d'affaires	22
Résultats des cinq derniers exercices	23
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	24
Comptes d'actif	25
Comptes de passif	27
Comptes de produits	29
Comptes de charges	30
<b>GESTION</b>	33

**BILAN ACTIF**

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	2 784 205		2 784 205	1 921 619
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	114 226		114 226	346 308
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	5 104 189		5 104 189	2 222 026
Autres créances	1 334 133		1 334 133	537 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	7 957 174		7 957 174	6 081 663
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	20 406		20 406	17 807
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 314 334</b>		<b>17 314 334</b>	<b>11 127 263</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 314 334</b>		<b>17 314 334</b>	<b>11 127 263</b>

**BILAN PASSIF**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 444 250 )	1 444 250	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	(870)	(148 007)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(450 700)</b>	<b>(87 863)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>992 680</b>	<b>264 130</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	40 854	53 240
<b>PROVISIONS</b>	<b>40 854</b>	<b>53 240</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 305 809	906 997
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	5 000 000	3 500 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 736 910	1 577 355
Dettes fiscales et sociales	185 177	307 678
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 052 904	4 517 864
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>16 280 800</b>	<b>10 809 894</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 314 334</b>	<b>11 127 263</b>

*Résultat de l'exercice en centimes***-450 699,51***Total du bilan en centimes***17 314 333,56**

**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	1 291 671		1 291 671	1 573 551
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 291 671</b>		<b>1 291 671</b>	<b>1 573 551</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			862 586 235 880 6	429 621 227 568 1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 390 143</b>	<b>2 230 740</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			862 586 994 264 9 573 671 329 302 069	429 621 989 594 8 766 609 902 280 487
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			1	34
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 839 821</b>	<b>2 318 405</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(449 678)</b>	<b>(87 664)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				290
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				<b>290</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 021	488
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 021</b>	<b>488</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(1 021)</b>	<b>(199)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(450 700)</b>	<b>(87 863)</b>

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 390 143</b>	<b>2 231 030</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 840 843</b>	<b>2 318 893</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(450 700)</b>	<b>(87 863)</b>

**ANNEXE**

## TERRA TREIZE

### ANNEXE AU BILAN DU 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 18 014 534 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire de - 450 700 euros.

Les tableaux joints à la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## **1- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1. PRINCIPES GENERAUX**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel de la République Française du 28 décembre 2016. Ce règlement annule et remplace le règlement CRC n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Ils sont également établis conformément à l'avis du comité national de comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concessions d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les autres opérations. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FEPL (guide comptable professionnels des EPL et opérations d'aménagement) a également été respecté.

### **1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société Terra Treize constituée le 4 novembre 2010 s'est vue confier 11 opérations de mandats avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La société Terra Treize est titulaire d'une concession d'aménagement concernant l'aménagement de la ZAC de la Gare depuis août 2013.

La société Terra Treize a créé en date du 1er décembre 2010 un groupement d'intérêt économique avec la société d'économie mixte Treize Développement, groupement d'intérêt économique dont l'objet est de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter, à développer et à améliorer l'activité de ses membres.

Au cours de l'exercice 2016, le coût des moyens mis à disposition par le GIE 13 CECA est évalué à la somme de 932 869 euros.

Les clés de répartition suivantes sont utilisées par le GIE pour facturer les moyens mis à disposition :

- L'effectif de chacune des entités, effectif augmenté de la quote-part des salariés du GIE 13 CECA pour tout ce qui concerne les charges autres que la masse salariale ;
- Le chiffre d'affaires de chacune des sociétés pour ce qui concerne les prestations intellectuelles réalisées par les salariés affectés au GIE 13 CECA.

Au cours de l'exercice 2016, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 3 novembre 2016 ont procédé à la restructuration du capital de la société.

Le capital de la société a été réduit de 500 000 euros à 265 000 euros par résorption à due concurrence de pertes portant ainsi la valeur nominale des actions de 500 euros à 265 euros.

Le capital social a ensuite fait l'objet d'une augmentation de 1 179 250 euros par création et émission de 4 450 actions de 265 euros chacune en numéraire.

A l'issue de cette opération de restructuration, le capital social de la société est porté à la somme de 1 444 250 euros divisé en 5 450 actions d'une valeur nominale de 265 euros qui se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	Coût de l'action	Montant du capital détenu	%
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	5 430	265	1 498 950	99,63%
Syndicat Mixte de l'Europole Méditerranéen de l'Arbois	20	265	5 300	0,37%

Les principales caractéristiques des comptes annuels 2016, peuvent être schématisées de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires HT :	1 292 K€
Résultat d'exploitation :	- 450 K€
Résultat Financier :	- 1 K€
Résultat exceptionnel :	0 K€
Impôt Société :	0 K€
Résultat Net :	- 451 K€

### 1.3. PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du code de commerce et respectent les prescriptions du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1.4. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

#### 1.4.1. Valeurs d'exploitation

##### A. Concession d'aménagement

##### 1) Stock

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours des concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique en-cours de production de biens résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT réalisées et le coût de revient prévisionnel des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale.

Ce coût de revient prévisionnel des éléments cédés se détermine de façon proportionnelle, en appliquant au montant des charges prévisionnelles du CRACL un pourcentage d'avancement.

Ce pourcentage d'avancement correspond à la fraction établie entre les recettes réalisées et celles prévues dans le CRACL (recettes hors participations de la collectivité).

La comptabilité traduit les concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire (les participations à recevoir apparaissent sous la rubrique charges constatées d'avance et les participations perçues d'avance apparaissent sous la rubrique produits constatés d'avance).
- compte de provisions pour charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

## 2) Transfert de charges

La société impute conventionnellement une quote-part de ses frais généraux sur la concession d'aménagement selon les modalités définies par celle-ci.

Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'année 2016 un montant de 203 650 euros.

La créance de Terra 13 envers la concession d'aménagement, au titre de la rémunération non réglée d'un montant de 34 200 euros est neutralisée dans la présentation des comptes annuels. Ce retraitement concerne les postes « Créances clients et comptes rattachés » et « Dettes fournisseurs et comptes rattachés ».

Avant ce retraitement, le montant respectif de ces postes s'élevait à 5 838 389 euros pour les créances clients, et à 1 771 110 euros pour les dettes fournisseurs.

Après celui-ci, le montant de ces deux postes s'élève respectivement à 5 804 189 euros et à 1 736 910 euros.

### 3) Détail concession d'aménagement

opération	Date signature convention	Date de fine convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel hors participations	Participation concédant	Cumul des dépenses	Stocks au 31/12/16
ZAC de la gare TGV de l'Arbois	15/07/2013	14/07/2018	100 % collectivité	- 5 334 160 €	5 334 160 €	2 784 205 €	2 784 205€

### B. Mandats d'équipement

La société Terra Treize réalise au nom et pour le compte de ses actionnaires, des mandats de réalisation d'équipement. Pour l'exercice 2016, le mandant principal reste le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour compte du mandant, sont inscrits à l'actif et au passif de notre bilan.

Ces droits et obligations correspondent à la somme des avances comptabilisées augmentée des produits financiers cumulés à la fin de l'exercice 2016. De ce solde sont déduites les dépenses constatées à fin 2016.

Les soldes des opérations de mandat dont les dépenses constatées ont été supérieures aux avances et produits financiers constatés, sont imputés à l'actif sous la rubrique « Autres créances » pour un montant de 900 670 euros.

Inversement, les soldes des opérations de mandat dont les avances et produits financiers constatés sont supérieurs aux dépenses constatées, sont imputés au passif sous la rubrique « autres dettes » pour un montant de 5 049 738 euros.

#### 1.4.2. Autres postes

### A. Créances clients et comptes attachés

Le montant de ce poste au 31 décembre 2016 s'élève à 5 838 389 euros. Il se répartit entre le fonctionnement et les opérations de mandats de la façon suivante:

- 630 888 euros au titre du fonctionnement dont:
  - 295 290 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize facturée en 2016 sur les opérations de mandats.
  - 292 398 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize facturée en 2016 sur les marchés relatifs à l'environnement.
  - 34 200 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du programme de référence des collègues.
- 4 473 301 euros au titre des opérations de mandat correspondant à la partie non réglée sur l'exercice des avances demandées en 2016.
- 700 000 euros au titre de la concession d'aménagement correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de l'avance demandée en 2016.

### B. Autres créances

Ce poste d'un montant de 1 334 133 euros, représente non seulement le solde de certaines opérations de mandat tel que défini ci-dessus pour 900 670 euros, mais aussi les différentes créances de fonctionnement propres à Terra Treize et ce pour 181 220 euros:

- créances de nature fiscale pour 159 350 euros ;
- autres créances pour 21 870 euros.

Ainsi que les créances fiscales et autres relatives à la concession d'aménagement pour 252 243 euros.

### C. Dettes fournisseurs

Ce poste s'élève à 1 736 910 euros et correspond aux dettes fournisseurs restants dues au 31 décembre 2016, respectivement sur:

- le fonctionnement pour 501 993 euros,
- les opérations de mandats pour 1 228 497 euros,
- La concession d'aménagement pour 6 420 euros.

Le poste des fournisseurs sur opérations de mandats, correspond aux factures relatives à des prestations de 2016 comptabilisées sur l'exercice et qui ont données lieu à paiement au cours des premières séances de règlements de 2017.

La variation de l'en cours fournisseurs, au titre des opérations de mandat, d'un exercice comptable à l'autre, résulte de l'avancement des opérations. Une opération se trouvant en phase travaux, génère des dépenses mensuelles élevées ; à l'inverse, une opération se trouvant en phase étude, ou en phase de clôture, génère quant à elle moins de dépenses, ce qui explique les écarts entre les différents exercices.

#### **D. Dettes fiscales et sociales**

Ce poste d'un montant de 185 777 représente les dettes fiscales et sociales propres au fonctionnement de Terra Treize.

#### **E. Autres dettes**

Le montant de ce poste au 31 décembre 2016 s'élève à 5 052 904 euros. Il se répartit entre le fonctionnement, les opérations de mandat et la concession d'aménagement de la façon suivante:

- 296 euros au titre du fonctionnement ;
- 5 052 421 euros au titre des opérations de mandat dont :
  - 5 049 738 euros représentant le solde de certaines opérations de mandat tel que défini ci-dessus;
  - 2 683 euros correspondant au solde des avances à restituer dans le cadre des opérations clôturées suite à leur résiliation ;
- 186 euros au titre de la concession d'aménagement.

#### **1.4.3. Trésorerie**

Sous la rubrique « disponibilités » positionnée à l'actif du bilan, sont retranscrites les trésoreries positives des différentes opérations de Terra Treize.

Au titre des opérations de mandat, la trésorerie positive s'élève 5 096 247 euros, au titre de la concession d'aménagement à 2 004 358 euros et au titre du fonctionnement à 856 569 euros.

Sous la rubrique « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » positionnée au passif du bilan, sont retranscrites les trésoreries négatives des opérations de mandat qui s'élèvent à 4 305 809 euros.

La variation des trésoreries des opérations de mandat d'un exercice à l'autre, dépend en grande partie de la phase où se trouvent les différentes opérations de mandat. Une opération se trouvant en phase chantier, entraîne comme indiqué ci-dessus des besoins en trésorerie élevés.

#### 1.4.4. Provisions pour engagements retraite

La société procède à l'analyse des engagements retraite (selon la méthode prospective) et comptabilise une provision pour engagement retraite.

La base de calcul de cette provision, est conforme au code du travail qui prévoit le montant de l'indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié:

- un demi-mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Cette provision a été déterminée, en tenant compte :

- de l'ancienneté future des salariés, et ce à l'âge de leur départ en retraite (départ estimé à 65 ans pour l'ensemble du personnel) ;
- de la probabilité de départ de la société (probabilité plus importante pour les salariés les plus jeunes) ;
- de l'espérance de vie des salariés ;
- d'un facteur d'actualisation des salaires et du coût de la vie.

Elle a été complétée des incidences de la loi sur le financement de la sécurité sociale prévoyant une contribution de 50% à la charge de l'employeur.

Au titre de l'exercice 2016, une reprise de provision a été comptabilisée pour un montant de 12 386 euros, portant ainsi le montant global des provisions pour départ à la retraite à 40 854 euros. Cette provision est retraitée fiscalement.

Un calcul complémentaire au calcul effectué par l'entreprise a été réalisé en tenant compte de l'actualisation des différentes tables, il conduit à la détermination d'un passif social de 59 536€.

L'écart entre cette somme et le montant provisionné dans les comptes est constitutif d'un engagement hors bilan.

#### 1.4.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisés en 2016 pour le commissariat aux comptes est de 8 750 euros.

#### 1.4.7 Rémunération des dirigeants

Sont à communiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (R 123-196.1) pour autant que ces informations soient globales. Dans le cas de la

société, ces informations seraient de nature à communiquer des informations personnelles. Aussi, ces sommes ne figurent-elles pas dans la présente annexe.

#### **1.4.8 CICE**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi comptabilisé en 2016 en diminution des charges de personnel est de 3 034 euros.

Le montant du CICE est calculé sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours de l'année 2016 qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC multiplié par un taux de 6 % pour l'année 2016. Ce crédit d'impôt a été enregistré en diminution des comptes de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité Nationale de la Comptabilité.

Terra 13, membre du GIE CECA, soumis à l'impôt sur les sociétés, a comptabilisé proportionnellement à ses droits dans le GIE, une quote-part du CICE du GIE (50%).

Au titre de l'exercice 2016, cette quote-part du CICE s'élève 6 105 euros.

Le CICE a notamment été utilisé pour : financer des actions de formation, des dépenses d'investissement, pour reconstituer le fonds de roulement.

#### **1.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Suite à la réduction du capital social de la société, le Conseil départemental des Bouches du Rhône, par une augmentation de capital, souhaite préparer l'évolution stratégique de cet outil opérationnel.

Les conséquences immédiates de la réforme territoriale sur la société Terra 13 sont :

- la dissolution du syndicat mixte de l'Arbois, deuxième actionnaire, avant le 31/12/2016 suite à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence,
- le transfert au 01/01/2017 de la compétence « déchets » à la Région.

Dans ce contexte, la Métropole Aix Marseille Provence, la Ville de Marseille et le Département des Bouches du Rhône ont souhaité étudier le rapprochement de leurs outils opérationnels.

Une étude conjointe avec la SOLEAM (SPL de la Ville de Marseille et de la Métropole) est en cours afin d'élaborer des scénarios de rapprochement pertinents tant de point de vue stratégique, financier qu'opérationnel.

*Le rapprochement effectif interviendra à horizon 2017*

## 2. INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT

Cf. Tableaux Annexés ci-après :

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions et dépréciations
- Créances et dettes
- Détail des produits à recevoir
- Détail des charges à payer
- Détail des charges et produits constatés d'avance
- Variation des capitaux propres
- Affectation du résultat soumise à l'approbation de la prochaine AG
- Résultats des cinq derniers exercices
- Ventilation du Chiffre d'affaires
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	53 240		12 386	40 854
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>53 240</b>		<b>12 386</b>	<b>40 854</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 240</b>		<b>12 386</b>	<b>40 854</b>
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles			12 386	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

**CREANCES ET DETTES**

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 104 189	5 104 189	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 255	2 255	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	9 139	9 139	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	401 735	401 735	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	921 005	921 005	
Charges constatées d'avance	20 406	20 406	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 458 728</b>	<b>6 458 728</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 305 809	4 305 809		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	5 000 000	5 000 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 736 910	1 736 910		
Personnel et comptes rattachés	21 530	21 530		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 666	49 666		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	105 148	105 148		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 833	8 833		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 052 904	5 052 904		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 280 800</b>	<b>16 280 800</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

31/12/2016

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	183 524,38
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	162 435,40
4181000 Clients factures a etablr	162 435,40
<b>AUTRES CREANCES</b>	21 088,98
438700 Produits a recevoir	2 255,07
468700 Produits a recevoir	18 833,91
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	183 524,38

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

31/12/2016

<b>CHARGES A PAYER</b>	44 801,43
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	15 838,08
4081001 Fournisseurs	16 620,00
4081009 FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES DEBITEUR	(781,92)
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	28 667,09
428200 Dettes provisionnees pour conges payes	15 184,31
4286101 Personnel - Frais O payer	6 346,16
438200 Charges sociales sur conges a payer	7 136,62
<b>AUTRES DETTES</b>	296,26
468600 Charges a payer	296,26
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	44 801,43

## AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

<i>1 - Origine</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau antérieur	-870,43
Résultat de l'exercice	-450 699,51
<b>TOTAL</b>	<b>-451 569,94</b>

<i>2 - Affectations</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau	-450 699,51
<b>TOTAL</b>	<b>-450 699,51</b>

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2016</i>	<i>Total 31/12/2015</i>	<i>% 16 / 15</i>
Remuneration mandats	688 430		688 430	960 141	-28,30 %
Assistance maîtrise ouvrage	526 241		526 241	560 279	-6,08 %
Prestations refacturées au GIE				96	-100,00 %
Produits financiers concession				34	-100,00 %
Etudes	77 000		77 000	53 000	45,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 671</b>		<b>1 291 671</b>	<b>1 573 551</b>	<b>-17,91 %</b>

**RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2016 12</i>	<i>31/12/2015 12</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>	<i>31/12/2012 12</i>
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	1 444 250	500 000	500 000	500 000	500 000
Nombre d'actions - ordinaires	5 450	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre maximum d'actions à créer					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 291 671	1 573 551	1 365 877	1 361 199	1 202 848
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(463 085)	(90 273)	(20 174)	46 374	23 470
Dot. Amortissements et provisions	(12 386)	(2 410)	28 013	27 636	
Résultat net	(450 700)	(87 863)	(48 187)	18 738	23 470
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	(85)	(90)	(20)	46	23
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	(83)	(88)	(48)	19	23
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	12	12	9	4	1
Masse salariale	671 329	609 902	486 044	255 110	101 476
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	302 069	280 487	226 203	120 992	46 165

**DETAIL DES COMPTES**

**DETAIL DES COMPTES D'ACTIF**

	31/12/2016	31/12/2015
<b>STOCKS</b>	2 784 205,20	1 921 619,17
<b>CONCESSIONS D'AMENAGEMENT</b>	2 784 205,20	1 921 619,17
381000 ETUDES	67 510,64	26 349,25
381500 AUTRES ETUDES	172 837,19	151 487,19
382000 MAITRISE DES TERRAINS ET IMMEUBLES	808 650,00	261 000,00
382200 FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITIONS	29 393,19	19 175,50
382500 AUTRES FRAIS SUR ACQUISITIONS	10 340,39	10 340,39
384000 TRAVAUX D' EQUIPEMENT & INFRASTRUCTURES	4 500,00	
384200 HONORAIRES SUR TRAVAUX	684 965,44	681 974,21
384300 MISE EN ETAT DES SOLS	17 993,44	17 993,44
384400 HONORAIRES DIVERS	30 405,66	30 405,66
384450 AUTRES HONORAIRES DIVERS	100 056,72	100 056,72
384600 HONORAIRES ISO 14001	86 144,91	63 644,91
386000 FRAIS FIN COURT TERME	1,30	1,30
386500 AUTRES FRAIS FINANCIERS	1 096,74	719,67
387000 REMUNERATION COMMERCIALE	276 313,49	
387100 REMUNERATION	414 470,00	194 853,44
387200 FRAIS DE COMMERCIALISATION	4 881,60	292 280,00
387300 FRAIS DE COMMUNICATION	50 489,95	50 489,95
387500 FRAIS DIVERS	24 154,54	20 847,54
389206 PRODUITS FINANCIERS	(186,40)	(186,40)
389290 PRODUITS SUR EN COURS DE CONCESSION	186,40	186,40
<b>AVANCES ET ACOMPTE /COMMANDES</b>	114 226,16	346 308,39
<b>AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSEURS</b>	114 226,16	346 308,39
409140 FOURNISSEURS INV. AVANCES CHANTIERS	114 226,16	346 308,39
<b>CLIENTS ET DIVERS</b>	5 104 188,66	2 222 025,87
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	4 941 753,26	1 778 077,40
4111000 Clients ventes de biens et prestations	335 597,30	82 941,34
4114000 Clients RUmunUration Forfaitaire	132 854,86	630 114,90
414500 MANDAT AVANCES A RECEVOIR	4 473 301,10	1 065 021,16
<b>CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES</b>	162 435,40	443 948,47
4181000 Clients factures a etablir	162 435,40	443 948,47

## DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>AUTRES CREANCES</b>	1 334 133,43	537 839,36
<b>FOURNISSEURS DEBITEURS</b>	1 500,61	1 000,00
4011009 Fournisseurs B&S déb		1 000,00
4012009 FOURNISSEURS HONORAIRES DEBITEURS	718,69	
4081009 FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES DEBITEUR	781,92	
<b>SECURITE SOC. ET ORG SOCX</b>	2 255,07	1 215,69
438700 Produits a recevoir	2 255,07	1 215,69
<b>ETAT ET COLLECTIVITES</b>	410 873,70	435 223,94
444100 Etat - Impots sur les benefices	9 139,00	18 066,73
445660 Tva sur autres biens et services	44,05	75 105,52
445670 Credit de Tva a reporter	318 828,00	230 579,00
445850 Tva non enc. recuperable sur b&scs	80 092,65	103 632,69
445860 Taxes sur le CA sur factures non parvenu	2 770,00	7 840,00
<b>MANDATS ACTIFS</b>	900 670,14	81 565,82
461000 MANDAT BILAN ACTIF	900 670,14	81 565,82
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	18 833,91	18 833,91
468700 Produits a recevoir	18 833,91	18 833,91
<b>TRESORERIE ET DIVERS</b>	7 957 174,49	6 081 662,84
<b>DISPONIBILITES</b>	7 957 174,49	6 081 662,84
512200 ArkUa	7 956 845,79	6 081 662,84
540000 Tickets restaurant	328,70	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	20 405,62	17 807,09
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	20 405,62	17 807,09
486000 Charges constatUes d'avance	20 405,62	17 807,09
<b>TOTAL DES COMPTES D'ACTIF</b>	17 314 333,56	11 127 262,72

## DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	992 680,06	264 129,57
<b>CAPITAL</b>	1 444 250,00	500 000,00
101300 Capital souscrit appele, verse	1 444 250,00	500 000,00
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	(870,43)	(148 007,26)
110000 Report a nouveau (solde créditeur)		(29 449,76)
119000 Report a nouveau (solde débiteur)	(870,43)	(118 557,50)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	(450 699,51)	(87 863,17)
<b>PROVISIONS</b>	40 853,78	53 239,50
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	40 853,78	53 239,50
153100 Provisions pour engagement retraites	40 853,78	53 239,50
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ETAB. DE CREDIT</b>	4 305 809,41	906 996,75
<b>BANQUES</b>	4 305 809,41	906 996,75
512001 DEXIA COLLEGE ROBESPIERRE CDT	1 396,63	1 396,63
512201 Arkéa CDT	4 304 412,78	905 600,12
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES FINANCIERES DIV</b>	5 000 000,00	3 500 000,00
<b>DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS</b>	5 000 000,00	3 500 000,00
18100 COMPTE DE LIAISON	(2 283,03)	(2 283,03)
181701 Compte de liaison opU 701	89,92	89,92
181706 Compte de liaison opU 706	2 193,11	2 193,11
167200 AVANCES DES COLLECTIVITES LOCALES	5 000 000,00	3 500 000,00
<b>FOURNISSEURS</b>	1 736 909,84	1 577 354,89
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	1 720 289,84	1 526 514,89
4011000 Fournisseurs achats biens et prestations	1 283 021,36	762 593,76
4012000 Fournisseurs - Honoraires	187 948,82	106 199,16
4014001 FOURNISSEURS REMUNERATION SOCIETE	132 854,86	590 711,65
404700 FOURNISSEURS INV. RETENUE DE GARANTIE	96 109,82	63 260,32
404801 FOURNISSEURS INV. PENALITES PROVISOIRES	20 354,98	3 750,00
<b>FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES</b>	16 620,00	50 840,00
4081001 Fournisseurs	16 620,00	50 840,00

**DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)**

	31/12/2016	31/12/2015
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	185 176,93	307 678,28
<b>PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES</b>	21 530,47	21 006,16
428200 Dettes provisionnees pour congés payés	15 184,31	16 245,72
4286101 Personnel - Frais O payer	6 346,16	4 760,44
<b>SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX</b>	49 665,93	69 299,48
431100 Cotisations URSSAF	24 390,00	25 175,00
437000 Caisses de retraites	7 012,31	25 896,00
437040 Mutuelle	11 127,00	10 593,00
438200 Charges sociales sur congés à payer	7 136,62	7 635,48
<b>ETAT ET COLLECTIVITES</b>	113 980,53	217 372,64
442100 Etat - impôts et taxes	198,00	413,00
445510 Tva à décaisser		16 523,00
445711 TVA CollectUe 20%		238,84
445790 TVA CollectUe non Exigible	78 075,36	118 623,07
445870 Taxes sur le CA sur factures à établir	27 072,57	73 991,41
447020 ETAT - Taxe d'apprentissage	4 568,03	4 021,59
447030 ETAT - Part. Formation	4 066,57	3 561,73
<b>AUTRES DETTES</b>	5 052 903,54	4 517 863,73
<b>CLIENTS CREDITEURS</b>	2 682,81	2 682,81
414501 Mandat avances à recevoir CDT	2 682,81	2 682,81
<b>MANDANTS PASSIFS</b>	5 049 738,07	4 514 762,77
461009 MANDAT BILAN PASSIF	5 049 738,07	4 514 762,77
<b>AUTRES COMPTES CREDITEURS</b>	186,40	186,40
467620 NEUTRALISATION PRODUITS PROVISOIRES	186,40	186,40
<b>CHARGES A PAYER</b>	296,26	231,75
468600 Charges à payer	296,26	231,75
<b>TOTAL DES COMPTES DE PASSIF</b>	17 314 333,56	11 127 262,72

## DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2016	31/12/2015
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NET</b>	1 291 671,10	1 573 550,63
<b>PRODUITS DE CONCESSIONS</b>		34,45
705206 PRODUITS FINANCIERS		34,45
<b>PRODUCTION SERVICES - FRANCE</b>	1 291 671,10	1 573 516,18
706100 Prestation - Refac. GIE Achats		85,19
706110 Prestation - Refac. Sces extUrieurs		10,83
706400 RUmunUration Mandats CG13	688 429,87	951 204,42
706420 RUmunUration mandats (hors opU)		8 936,18
706500 Assistance O Ma#trise d'ouvrage	526 241,23	560 279,56
706600 Etudes	77 000,00	53 000,00
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	1 098 472,20	657 189,51
<b>PRODUCTION STOCKEE</b>	862 586,03	429 621,18
713880 VARIATION DES CHARGES DE CAM EN COURS	862 586,03	429 621,18
<b>REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE</b>	235 879,79	227 567,75
781510 Reprise provision engagement retraite	12 385,72	2 409,55
791100 Remboursements Mederic	19 844,02	22 674,81
791200 RUmunUration Forfaitaire AmUnageur CPA	203 650,05	202 483,39
<b>AUTRES PRODUITS</b>	6,38	0,58
758000 Produits de gestion courante	6,38	0,58
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		289,53
<b>AUTRES INTERETS &amp; PROD ASSIMILES</b>		289,53
763100 Revenus des creances commerciales		287,84
768100 Autres produits financiers		1,69
<b>TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS</b>	2 390 143,30	2 231 029,67

## DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACHATS</b>	862 586,03	429 621,18
<b>DEPENSES CONCESSIONS</b>	862 586,03	429 621,18
605510 ACHATS ETUDES	62 511,39	12 549,25
605520 ACHATS FONCIER	557 867,69	19 175,50
605540 ACHATS TRAVAUX & HONORAIRES	29 991,23	186 030,47
605560 FRAIS FINANCIERS	377,07	608,34
605570 REMUNERATION	203 650,05	202 483,39
605571 AUTRES FRAIS	8 188,60	8 774,23
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	994 263,89	989 593,68
<b>MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES</b>		201,19
606310 Petit Uquipement		116,00
606400 Fournitures administratives		85,19
<b>SOUS-TRAITANCE GENERALE</b>	935 818,78	927 598,77
611110 Prestation - Refac. GIE achats	14 913,10	18 146,73
611111 Prestation - Refac. GIE Sces extUrieurs	282 448,95	187 820,64
611112 Prestation - Refac. GIE Charges externes	79 526,79	65 241,89
611113 Prestation - Refac. GIE Imp#ts et Taxes	13 624,95	12 042,72
611114 Prestation - Refac. GIE Personnel	525 312,47	583 903,50
611115 Prestation - Refac. GIE autres	45,39	31,52
611118 Prestation - Refac. Amortissements	16 997,13	20 123,13
611200 Frais Tirages ExtUrieurs		88,64
611300 Sous traitance technique	2 950,00	40 200,00
<b>ENTRETIEN ET REPARATIONS</b>	33,33	
615500 Sur biens mobiliers	33,33	
<b>PRIMES D'ASSURANCES</b>	16 622,54	19 887,88
616100 Multirisques	13 581,54	16 762,88
616150 Responsabilite des dirigeants PME	3 041,00	3 041,00
616300 Assurance transport		84,00
<b>DIVERS</b>	216,66	96,83
618300 Documentation technique		10,83
618500 Frais de colloque seminaires conferences	216,66	86,00
<b>REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES</b>	22 965,55	21 452,68
622610 Honoraires Gestion	22 650,00	20 465,00
622620 Honoraires Techniques		400,00
622700 Frais d'actes et de contentieux	315,55	587,68
		.../...

## DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
.../...		
<b>DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS</b>	12 784,97	14 872,46
625100 Voyages et déplacements	10 122,14	12 711,24
625600 Missions	1 892,45	1 911,71
625700 Receptions	770,38	249,51
<b>FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS</b>	5 822,06	5 483,87
626100 Frais postaux	1 145,00	1 130,00
626200 Frais de tUIUcommunication	317,64	308,05
626400 Frais de portables	4 359,42	4 045,82
<b>IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES</b>	9 572,60	8 766,32
<b>IMPOTS &amp; TAXES SUR REMUNERATIONS</b>	8 634,60	7 583,32
631200 Taxe d'apprentissage	4 568,03	4 021,59
633300 Participation formation professionnelle	4 066,57	3 561,73
<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	938,00	1 183,00
635110 Taxe professionnelle	938,00	1 183,00
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	973 398,06	890 388,95
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	671 328,63	609 901,74
641100 Salaires appointements commissions ...	671 991,12	609 905,86
641210 Provision congUs payUs	(1 061,41)	1 224,54
641900 IndemnitUs O recevoir	398,92	(789,48)
641910 Remboursement rUmunUration		(439,18)
<b>CHARGES SOCIALES</b>	309 247,29	286 595,95
645100 Cotisations a l'URSSAF	182 902,35	169 341,22
645200 Cotisations aux mutuelles	27 391,86	24 365,67
645300 Cotisations aux caisses de retraites	59 007,30	54 527,22
645400 Cotisations aux ASSEDIC	26 829,70	25 065,43
645800 Cotisations aux autres organismes soc...	(498,86)	575,53
645900 IndemnitUs O recevoir (ch. patronales)	107,69	(291,24)
645910 Remboursement charges sociales		(215,18)
647100 Prestations diverses	11 786,49	11 480,28
647500 Medecine du travail, pharmacie	1 504,00	1 391,00
647800 Autres frais liUs au personnel	216,76	356,02
<b>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</b>	(7 177,86)	(6 108,74)
648100 Autres charges de personnel	11,14	(107,62)
648200 Frais formation personnel	1 950,00	430,00
648300 Frais stagiaires		3 145,50
649000 CrUdit Imp#t CompUtivitU Emploi	(9 139,00)	(9 576,62)

**DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)**

	31/12/2016	31/12/2015
<b>AUTRES CHARGES</b>	0,74	34,45
<b>CHARGES DIV DE GESTION COURANTE</b>	0,74	34,45
658000 charges de gestion courante	0,74	
799380 TRANSFERT DE PRODUITS		34,45
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	1 021,49	488,26
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	1 021,49	488,26
661500 Interets des comptes courants et depots	1 021,49	488,26
<b>TOTAL DES COMPTES DE CHARGES</b>	2 840 842,81	2 318 892,84

**GESTION**

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 34
---------------------------------	--	---------

**BILAN CUMULE PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2016****ACTIF**

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
<b>Capital Souscrit Non Appele</b>				-		-	
Frais d'établissement				-		-	
Frais de Recherche & développement				-		-	
Concessions, Brevets, Droits similaires				-		-	
Fonds commercial				-		-	
Autres immobilisations incorporelles				-	-	-	
Terrains				-		-	
Constructions				-	-	-	
Installations techniques, Outillage				-		-	
Autres immobilisations corporelles				-	-	-	
Immobilisations en cours				-	-	-	
Avances & Acomptes				-	-	-	
Participations par Mise en Equivalence				-	-	-	
Autres participations				-	-	-	
Créances Rattachées à des participations				-	-	-	
Autres Titres immobilisés				-	-	-	
Prêts	-			-	-	-	
Autres Immobilisations Financières				-	-	-	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Stocks de Matières Premières				-		-	
Stocks d'en-cours de production de biens			2 784 205	2 784 205	2 784 205	-	
Stocks en-cours production de services				-	-	-	
Stocks de produits intermédiaires, finis				-	-	-	
Stocks de Marchandises				-	-	-	
Avances, acomptes versés s/commandes		114 226		114 226	114 226	-	
Créances clients & comptes rattachés	665 088	4 473 301	-	5 138 389	5 104 189	34 200	Neutralisation rem/conc
Mandants		900 670		900 670	900 670		
Autres créances	181 221		252 243	433 463	433 463	-	
Capital souscrit, appelé non versé				-	-	-	
Valeurs mobilières de placement				-	-	-	
Disponibilités	856 569	5 096 247	2 004 358	7 957 174	7 957 174	-	
Charges constatées d'avance	20 406			20 406	20 406	-	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 723 283</b>	<b>10 584 444</b>	<b>5 040 806</b>	<b>17 348 534</b>	<b>17 314 334</b>	<b>34 200</b>	
Charges à répartir s/plsrs exercices	-			-		-	
Primes remboursement des obligations	-			-		-	
Ecart de conversion actif	-			-		-	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 723 283</b>	<b>10 584 444</b>	<b>5 040 806</b>	<b>17 348 534</b>	<b>17 314 334</b>	<b>34 200</b>	
Comptes de liaison		2 283	-	2 283		2 283	
<b>TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON</b>	<b>1 723 283</b>	<b>10 586 727</b>	<b>5 040 806</b>	<b>17 350 817</b>	<b>17 314 334</b>	<b>36 483</b>	

Montants en euros

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 35
---------------------------------	--	---------

## BILAN CUMULE PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2016

## PASSIF

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Capital social (dont versé 500 k€)	1 444 250			1 444 250	1 444 250	-	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				-		-	
Ecart de réévaluation				-		-	
Réserve légale				-	-	-	
Réserves statutaires & contractuelles				-		-	
Réserves réglementées				-		-	
Autres réserves	-			-	-	-	
Report à nouveau	- 870			- 870	- 870	-	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 450 700</b>			<b>- 450 700</b>	<b>- 450 700</b>	<b>-</b>	
Subventions d'investissement				-		-	
Provisions réglementées				-		-	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>992 680</b>		<b>-</b>	<b>992 680</b>	<b>992 680</b>	<b>-</b>	
Produits des émissions de titres participatifs				-		-	
Apport du concédant				-		-	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Provisions pour risques				-	-	-	
Provisions pour charges	40 854			40 854	40 854	-	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>40 854</b>		<b>-</b>	<b>40 854</b>	<b>40 854</b>	<b>-</b>	
Emprunts obligataires convertibles				-		-	
Autres emprunts obligataires				-		-	
Emprunts & dettes auprès etb crédit		4 305 809		4 305 809	4 305 809	-	
Emprunt & dettes fi divers			5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	
Avances & acomptes reçus	-			-	-	-	
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	501 993	1 228 497	40 620	1 771 110	1 736 910	34 200,01	Neutralisation rem/concess
Dettes fiscales & sociales	185 177			185 177	185 177	-	
Dettes sur immob & cptes rattachés				-	-	-	
Mandants		5 049 738		5 049 738	5 049 738	-	
Autres Dettes	296	2 683	186	3 165	3 165	-	
Produits constatés d'avance	-			-	-	-	
<b>DETTES</b>	<b>687 466</b>	<b>10 586 727</b>	<b>5 040 806</b>	<b>16 315 000</b>	<b>16 280 800</b>	<b>34 200</b>	
Ecart de conversion passif	-	-	-	-		-	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 721 000</b>	<b>10 586 727</b>	<b>5 040 806</b>	<b>17 348 534</b>	<b>17 314 334</b>	<b>34 200</b>	
Comptes de liaison	2 283	-		2 283		2 283	
<b>TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON</b>	<b>1 723 283</b>	<b>10 586 727</b>	<b>5 040 806</b>	<b>17 350 817</b>	<b>17 314 334</b>	<b>36 483</b>	

Montants en euros

- - - - -

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 36
---------------------------------	--	---------

**COMPTE DE RESULTAT CUMULE PAR ACTIVITES**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Ventes de marchandises				-		-	
Productions vendues de biens	-			-	-		
Production vendues de services	1 291 671			1 291 671	1 291 671	-	
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>1 291 671</b>		<b>-</b>	<b>1 291 671</b>	<b>1 291 671</b>	<b>-</b>	
Production stockée			862 586	862 586	862 586	-	
Production immobilisée				-		-	
Subventions d'exploitation				-	-	-	
Reprises amortiss., provis., transf. charges	235 880			235 880	235 880	-	
Autres produits	6			6	6	-	
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>1 527 557</b>		<b>862 586</b>	<b>2 390 143</b>	<b>2 390 143</b>	<b>-</b>	
Achats de marchandises				-	-	-	
Variation de stocks de marchandises				-	-	-	
Achats matières premières, approvision.			862 586	862 586	862 586	-	
Variation des stocks [mat.premières]				-		-	
Autres achats & charges externes	994 264			994 264	994 264	-	
Impôts, taxes & versements assimilés	9 573			9 573	9 573	-	
Salaires & traitements	671 329			671 329	671 329	-	
Charges sociales	302 069			302 069	302 069	-	
Dotations amortissement s/immobilisations				-	-	-	
Dotations aux provisions s/immobilisations				-	-	-	
Dotations aux provisions s/actif circulant				-	-	-	
Dotations provisions risques & charges	-			-	-	-	
Autres charges	1			1	1	-	
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>1 977 235</b>		<b>862 586</b>	<b>2 839 821</b>	<b>2 839 821</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 449 678</b>		<b>-</b>	<b>- 449 678</b>	<b>- 449 678</b>	<b>-</b>	
BENEF.OPE FAITES EN COMMUN				-			
PERTE OPE FAITES EN COMMUN				-			
Produits financiers de participation				-		-	
Produits autres valeurs mobilières				-		-	
Autres intérêts & produits assimilés				-	-	-	
Reprises s/provisions, transferts charges				-	-	-	
Différences positives de change				-		-	
Produits nets cessions valeurs mob.placements	-			-	-	-	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2015	Page 37
---------------------------------	--	---------

**COMPTE DE RESULTAT CUMULE PAR ACTIVITES**

AU 31 DECEMBRE 2016

SUITE

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	Concessions	TOTAL NET	Doc. Final	Retraitements	Commentaires
Dotations financières amortiss.,provisions				-		-	
Intérêts & charges assimilées	-			-	-	-	
Différences négatives de change	1 021			1 021	1 021	-	
Charges nette cessions valeurs mob.placement	-			-	-	-	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 021</b>		-	<b>1 021</b>	<b>1 021</b>	-	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 1 021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 021</b>	<b>- 1 021</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>- 450 700</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 450 700</b>	<b>- 450 700</b>	<b>-</b>	
Produits exceptionnels s/ope.gestion				-	-	-	
Produits exceptionnels S/opé. en capital				-	-	-	
Reprises provisions & transferts de charges	-			-	-	-	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Charges exceptionnelles s/opé.gestion	-			-	-	-	
Charges exceptionnelles s/opé en capital	-			-	-	-	
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				-	-	-	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Participation et intéressement ds salariés				-		-	
Impôts sur les bénéfices	-			-	-	-	
Crédit d'impôt famille	-			-	-		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 527 557</b>		<b>862 586</b>	<b>2 390 143</b>	<b>2 390 143</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 978 257</b>		<b>862 586</b>	<b>2 840 843</b>	<b>2 840 843</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 450 700</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 450 700</b>	<b>- 450 700</b>	<b>0</b>	

Montants en euros

***SPL TERRA 13***  
***Hôtel du Département***  
***52 Avenue de Saint Just***  
***13004 MARSEILLE***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**

*LRC/NI*  
*n° 12931*

*SPL TERRA 13*  
*Hôtel du Département*  
*52 Avenue de Saint Just*  
*13004 MARSEILLE*

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***SUR LES COMPTES ANNUELS***  
***Exercice clos le 31 décembre 2016***

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SPL TERRA 13, établis en Euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous tenons à porter à votre connaissance les faits suivants :

- La société a obtenu une première ordonnance du Tribunal de Commerce de Marseille autorisant la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes au 30 septembre 2017 au plus tard.
- Une réunion du Conseil d'Administration était prévue le 11 juillet 2017 afin d'arrêter les comptes annuels 2016. Cette réunion n'a pu se tenir faute de quorum.
- Une seconde réunion du Conseil d'Administration était prévue le 19 juillet 2017. Celle-ci n'a pas pu se tenir faute de quorum.
- Une seconde demande de report de délais a donc été demandée au Président du Tribunal de Commerce de Marseille. Une ordonnance a ainsi été obtenue le 12 septembre 2017 autorisant la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes au 30 novembre 2017 au plus tard.
- Le Conseil d'Administration a finalement pu se réunir le 12 décembre 2017. Ce dernier a arrêté les comptes 2016 présentés à votre approbation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les modalités de comptabilisation des opérations réalisées, dans le cadre de la convention publique d'aménagement de la ZAC de la gare TGV de l'Arbois, sont relatées dans le paragraphe 1-4-1 A de l'annexe.
- Les modalités de comptabilisation des opérations réalisées, dans le cadre de conventions de mandats d'équipements, sont relatées dans le paragraphe 1-4-1 B de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*FAIT A MARSEILLE, LE 13 DECEMBRE 2017*

**Le Commissaire aux Comptes  
SYREC SA**

**Le Président Directeur Général**

**Luc-René CHAMOULEAU  
Commissaire aux Comptes**

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 1
---------------------------------	--	--------

**BILAN ACTIF**

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	2 784 205		2 784 205	1 921 619
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	114 226		114 226	346 308
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	5 104 189		5 104 189	2 222 026
Autres créances	1 334 133		1 334 133	537 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	7 957 174		7 957 174	6 081 663
Disponibilités				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	20 406		20 406	17 807
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 314 334</b>		<b>17 314 334</b>	<b>11 127 263</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 314 334</b>		<b>17 314 334</b>	<b>11 127 263</b>

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 2
---------------------------------	--	--------

**BILAN PASSIF**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 444 250 )	1 444 250	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	(870)	(148 007)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(450 700)</b>	<b>(87 863)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>992 680</b>	<b>264 130</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	40 854	53 240
<b>PROVISIONS</b>	<b>40 854</b>	<b>53 240</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 305 809	906 997
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	5 000 000	3 500 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 736 910	1 577 355
Dettes fiscales et sociales	185 177	307 678
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 052 904	4 517 864
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>16 280 800</b>	<b>10 809 894</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 314 334</b>	<b>11 127 263</b>

*Résultat de l'exercice en centimes* -450 699,51

*Total du bilan en centimes* 17 314 333,56

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 3
---------------------------------	--	--------

**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	1 291 671		1 291 671	1 573 551
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 291 671</b>		<b>1 291 671</b>	<b>1 573 551</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			862 586 235 880 6	429 621 227 568 1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 390 143</b>	<b>2 230 740</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			862 586 994 264 9 573 671 329 302 069	429 621 989 594 8 766 609 902 280 487
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			1	34
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 839 821</b>	<b>2 318 405</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(449 678)</b>	<b>(87 664)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				290
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				<b>290</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 021	488
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 021</b>	<b>488</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(1 021)</b>	<b>(199)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(450 700)</b>	<b>(87 863)</b>

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 4
---------------------------------	--	--------

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	2 390 143	2 231 030
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	2 840 843	2 318 893
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	(450 700)	(87 863)

**SEMAPHORES  
EXPERTISE**

**TERRA 13**  
Comptes annuels au 31/12/2016

Page 5

**ANNEXE**

## TERRA TREIZE

### ANNEXE AU BILAN DU 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 18 014 534 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire de - 450 700 euros.

Les tableaux joints à la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## **1- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1. PRINCIPES GENERAUX**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel de la République Française du 28 décembre 2016. Ce règlement annule et remplace le règlement CRC n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Ils sont également établis conformément à l'avis du comité national de comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concessions d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les autres opérations. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FEPL (guide comptable professionnels des EPL et opérations d'aménagement) a également été respecté.

### **1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société Terra Treize constituée le 4 novembre 2010 s'est vue confier 11 opérations de mandats avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La société Terra Treize est titulaire d'une concession d'aménagement concernant l'aménagement de la ZAC de la Gare depuis août 2013.

La société Terra Treize a créé en date du 1er décembre 2010 un groupement d'intérêt économique avec la société d'économie mixte Treize Développement, groupement d'intérêt économique dont l'objet est de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter, à développer et à améliorer l'activité de ses membres.

Au cours de l'exercice 2016, le coût des moyens mis à disposition par le GIE 13 CECA est évalué à la somme de 932 869 euros.

Les clés de répartition suivantes sont utilisées par le GIE pour facturer les moyens mis à disposition :

- L'effectif de chacune des entités, effectif augmenté de la quote-part des salariés du GIE 13 CECA pour tout ce qui concerne les charges autres que la masse salariale ;
- Le chiffre d'affaires de chacune des sociétés pour ce qui concerne les prestations intellectuelles réalisées par les salariés affectés au GIE 13 CECA.

Au cours de l'exercice 2016, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 3 novembre 2016 ont procédé à la restructuration du capital de la société.

Le capital de la société a été réduit de 500 000 euros à 265 000 euros par résorption à due concurrence de pertes portant ainsi la valeur nominale des actions de 500 euros à 265 euros.

Le capital social a ensuite fait l'objet d'une augmentation de 1 179 250 euros par création et émission de 4 450 actions de 265 euros chacune en numéraire.

A l'issue de cette opération de restructuration, le capital social de la société est porté à la somme de 1 444 250 euros divisé en 5 450 actions d'une valeur nominale de 265 euros qui se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	Coût de l'action	Montant du capital détenu	%
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	5 430	265	1 498 950	99,63%
Syndicat Mixte de l'Europole Méditerranéen de l'Arbois	20	265	5 300	0,37%

Les principales caractéristiques des comptes annuels 2016, peuvent être schématisées de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires HT :	1 292 K€
Résultat d'exploitation :	- 450 K€
Résultat Financier :	- 1 K€
Résultat exceptionnel :	0 K€
Impôt Société :	0 K€
Résultat Net :	- 451 K€

### 1.3. PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du code de commerce et respectent les prescriptions du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1.4. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

#### 1.4.1. Valeurs d'exploitation

##### A. Concession d'aménagement

##### 1) Stock

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours des concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique en-cours de production de biens résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT réalisées et le coût de revient prévisionnel des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale.

Ce coût de revient prévisionnel des éléments cédés se détermine de façon proportionnelle, en appliquant au montant des charges prévisionnelles du CRACL un pourcentage d'avancement.

Ce pourcentage d'avancement correspond à la fraction établie entre les recettes réalisées et celles prévues dans le CRACL (recettes hors participations de la collectivité).

La comptabilité traduit les concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire (les participations à recevoir apparaissent sous la rubrique charges constatées d'avance et les participations perçues d'avance apparaissent sous la rubrique produits constatés d'avance).
- compte de provisions pour charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

## 2) Transfert de charges

La société impute conventionnellement une quote-part de ses frais généraux sur la concession d'aménagement selon les modalités définies par celle-ci.

Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'année 2016 un montant de 203 650 euros.

La créance de Terra 13 envers la concession d'aménagement, au titre de la rémunération non réglée d'un montant de 34 200 euros est neutralisée dans la présentation des comptes annuels. Ce retraitement concerne les postes « Créances clients et comptes rattachés » et « Dettes fournisseurs et comptes rattachés ».

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 10
---------------------------------	--	---------

Avant ce retraitement, le montant respectif de ces postes s'élevait à 5 838 389 euros pour les créances clients, et à 1 771 110 euros pour les dettes fournisseurs.

Après celui-ci, le montant de ces deux postes s'élève respectivement à 5 804 189 euros et à 1 736 910 euros.

### 3) Détail concession d'aménagement

opération	Date signature convention	Date de fine convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel hors participations	Participation concédant	Cumul des dépenses	Stocks au 31/12/16
ZAC de la gare TGV de l'Arbois	15/07/2013	14/07/2018	100 % collectivité	- 5 334 160 €	5 334 160 €	2 784 205 €	2 784 205€

## B. Mandats d'équipement

La société Terra Treize réalise au nom et pour le compte de ses actionnaires, des mandats de réalisation d'équipement. Pour l'exercice 2016, le mandant principal reste le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour compte du mandant, sont inscrits à l'actif et au passif de notre bilan.

Ces droits et obligations correspondent à la somme des avances comptabilisées augmentée des produits financiers cumulés à la fin de l'exercice 2016. De ce solde sont déduites les dépenses constatées à fin 2016.

Les soldes des opérations de mandat dont les dépenses constatées ont été supérieures aux avances et produits financiers constatés, sont imputés à l'actif sous la rubrique « Autres créances » pour un montant de 900 670 euros.

Inversement, les soldes des opérations de mandat dont les avances et produits financiers constatés sont supérieurs aux dépenses constatées, sont imputés au passif sous la rubrique « autres dettes » pour un montant de 5 049 738 euros.

### 1.4.2. Autres postes

### **A. Créances clients et comptes attachés**

Le montant de ce poste au 31 décembre 2016 s'élève à 5 838 389 euros. Il se répartit entre le fonctionnement et les opérations de mandats de la façon suivante:

- 630 888 euros au titre du fonctionnement dont:
  - 295 290 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize facturée en 2016 sur les opérations de mandats.
  - 292 398 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize facturée en 2016 sur les marchés relatifs à l'environnement.
  - 34 200 euros correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de la rémunération de Terra Treize sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du programme de référence des collèges.
- 4 473 301 euros au titre des opérations de mandat correspondant à la partie non réglée sur l'exercice des avances demandées en 2016.
- 700 000 euros au titre de la concession d'aménagement correspondant à la partie non réglée sur l'exercice de l'avance demandée en 2016.

### **B. Autres créances**

Ce poste d'un montant de 1 334 133 euros, représente non seulement le solde de certaines opérations de mandat tel que défini ci-dessus pour 900 670 euros, mais aussi les différentes créances de fonctionnement propres à Terra Treize et ce pour 181 220 euros:

- créances de nature fiscale pour 159 350 euros ;
- autres créances pour 21 870 euros.

Ainsi que les créances fiscales et autres relatives à la concession d'aménagement pour 252 243 euros.

### **C. Dettes fournisseurs**

Ce poste s'élève à 1 736 910 euros et correspond aux dettes fournisseurs restants dues au 31 décembre 2016, respectivement sur:

- le fonctionnement pour 501 993 euros,
- les opérations de mandats pour 1 228 497 euros,
- La concession d'aménagement pour 6 420 euros.

Le poste des fournisseurs sur opérations de mandats, correspond aux factures relatives à des prestations de 2016 comptabilisées sur l'exercice et qui ont données lieu à paiement au cours des premières séances de règlements de 2017.

La variation de l'en cours fournisseurs, au titre des opérations de mandat, d'un exercice comptable à l'autre, résulte de l'avancement des opérations. Une opération se trouvant en phase travaux, génère des dépenses mensuelles élevées ; à l'inverse, une opération se trouvant en phase étude, ou en phase de clôture, génère quant à elle moins de dépenses, ce qui explique les écarts entre les différents exercices.

#### **D. Dettes fiscales et sociales**

Ce poste d'un montant de 185 777 représente les dettes fiscales et sociales propres au fonctionnement de Terra Treize.

#### **E. Autres dettes**

Le montant de ce poste au 31 décembre 2016 s'élève à 5 052 904 euros. Il se répartit entre le fonctionnement, les opérations de mandat et la concession d'aménagement de la façon suivante:

- 296 euros au titre du fonctionnement ;
- 5 052 421 euros au titre des opérations de mandat dont :
  - 5 049 738 euros représentant le solde de certaines opérations de mandat tel que défini ci-dessus;
  - 2 683 euros correspondant au solde des avances à restituer dans le cadre des opérations clôturées suite à leur résiliation ;
- 186 euros au titre de la concession d'aménagement.

#### **1.4.3. Trésorerie**

Sous la rubrique « disponibilités » positionnée à l'actif du bilan, sont retranscrites les trésoreries positives des différentes opérations de Terra Treize.

Au titre des opérations de mandat, la trésorerie positive s'élève 5 096 247 euros, au titre de la concession d'aménagement à 2 004 358 euros et au titre du fonctionnement à 856 569 euros.

Sous la rubrique « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » positionnée au passif du bilan, sont retranscrites les trésoreries négatives des opérations de mandat qui s'élèvent à 4 305 809 euros.

La variation des trésoreries des opérations de mandat d'un exercice à l'autre, dépend en grande partie de la phase où se trouvent les différentes opérations de mandat. Une opération se trouvant en phase chantier, entraîne comme indiqué ci-dessus des besoins en trésorerie élevés.

#### 1.4.4. Provisions pour engagements retraite

La société procède à l'analyse des engagements retraite (selon la méthode prospective) et comptabilise une provision pour engagement retraite.

La base de calcul de cette provision, est conforme au code du travail qui prévoit le montant de l'indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié:

- un demi-mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Cette provision a été déterminée, en tenant compte :

- de l'ancienneté future des salariés, et ce à l'âge de leur départ en retraite (départ estimé à 65 ans pour l'ensemble du personnel) ;
- de la probabilité de départ de la société (probabilité plus importante pour les salariés les plus jeunes) ;
- de l'espérance de vie des salariés ;
- d'un facteur d'actualisation des salaires et du coût de la vie.

Elle a été complétée des incidences de la loi sur le financement de la sécurité sociale prévoyant une contribution de 50% à la charge de l'employeur.

Au titre de l'exercice 2016, une reprise de provision a été comptabilisée pour un montant de 12 386 euros, portant ainsi le montant global des provisions pour départ à la retraite à 40 854 euros. Cette provision est retraitée fiscalement.

Un calcul complémentaire au calcul effectué par l'entreprise a été réalisé en tenant compte de l'actualisation des différentes tables, il conduit à la détermination d'un passif social de 59 536€.

L'écart entre cette somme et le montant provisionné dans les comptes est constitutif d'un engagement hors bilan.

#### 1.4.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisés en 2016 pour le commissariat aux comptes est de 8 750 euros.

#### 1.4.7 Rémunération des dirigeants

Sont à communiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (R 123-196.1) pour autant que ces informations soient globales. Dans le cas de la

société, ces informations seraient de nature à communiquer des informations personnelles. Aussi, ces sommes ne figurent-elles pas dans la présente annexe.

#### 1.4.8 CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi comptabilisé en 2016 en diminution des charges de personnel est de 3 034 euros.

Le montant du CICE est calculé sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours de l'année 2016 qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC multiplié par un taux de 6 % pour l'année 2016. Ce crédit d'impôt a été enregistré en diminution des comptes de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité Nationale de la Comptabilité.

Terra 13, membre du GIE CECA, soumis à l'impôt sur les sociétés, a comptabilisé proportionnellement à ses droits dans le GIE, une quote-part du CICE du GIE (50%).

Au titre de l'exercice 2016, cette quote-part du CICE s'élève 6 105 euros.

Le CICE a notamment été utilisé pour : financer des actions de formation, des dépenses d'investissement, pour reconstituer le fonds de roulement.

#### 1.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à la réduction du capital social de la société, le Conseil départemental des Bouches du Rhône, par une augmentation de capital, souhaite préparer l'évolution stratégique de cet outil opérationnel.

Les conséquences immédiates de la réforme territoriale sur la société Terra 13 sont :

- la dissolution du syndicat mixte de l'Arbois, deuxième actionnaire, avant le 31/12/2016 suite à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence,
- le transfert au 01/01/2017 de la compétence « déchets » à la Région.

Dans ce contexte, la Métropole Aix Marseille Provence, la Ville de Marseille et le Département des Bouches du Rhône ont souhaité étudier le rapprochement de leurs outils opérationnels.

Une étude conjointe avec la SOLEAM (SPL de la Ville de Marseille et de la Métropole) est en cours afin d'élaborer des scénarios de rapprochement pertinents tant de point de vue stratégique, financier qu'opérationnel.

*Le rapprochement effectif interviendra à horizon 2017*

## **2. INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT**

Cf. Tableaux Annexés ci-après :

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions et dépréciations
- Créances et dettes
- Détail des produits à recevoir
- Détail des charges à payer
- Détail des charges et produits constatés d'avance
- Variation des capitaux propres
- Affectation du résultat soumise à l'approbation de la prochaine AG
- Résultats des cinq derniers exercices
- Ventilation du Chiffre d'affaires
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 16
---------------------------------	--	---------

## IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Const. Install. générales, agencements, aménagements Install. techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions, installations générales, agencements Installations techn., matériel et outillages industriels Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 17
---------------------------------	--	---------

## AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
Acquis, titre							
<b>TOTAL</b>							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	53 240		12 386	40 854
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>53 240</b>		<b>12 386</b>	<b>40 854</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 240</b>		<b>12 386</b>	<b>40 854</b>
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles			12 386	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 104 189	5 104 189	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 255	2 255	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	9 139	9 139	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	401 735	401 735	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	921 005	921 005	
Charges constatées d'avance	20 406	20 406	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 458 728</b>	<b>6 458 728</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 305 809	4 305 809		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	5 000 000	5 000 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 736 910	1 736 910		
Personnel et comptes rattachés	21 530	21 530		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 666	49 666		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	105 148	105 148		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 833	8 833		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 052 904	5 052 904		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 280 800</b>	<b>16 280 800</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 20
---------------------------------	--	---------

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

31/12/2016

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	183 524,38
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	162 435,40
4181000 Clients factures a etabli	162 435,40
<b>AUTRES CREANCES</b>	21 088,98
438700 Produits a recevoir	2 255,07
468700 Produits a recevoir	18 833,91
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	183 524,38

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 21
---------------------------------	--	---------

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

31/12/2016

<b>CHARGES A PAYER</b>	44 801,43
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	15 838,08
4081001 Fournisseurs	16 620,00
4081009 FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES DEBITEUR	(781,92)
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	28 667,09
428200 Dettes provisionnees pour conges payes	15 184,31
4286101 Personnel - Frais O payer	6 346,16
438200 Charges sociales sur conges a payer	7 136,62
<b>AUTRES DETTES</b>	296,26
468600 Charges a payer	296,26
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	44 801,43

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 22
---------------------------------	--	---------

### AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

<i>1 - Origine</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau antérieur	-870,43
Résultat de l'exercice	-450 699,51
<b>TOTAL</b>	<b>-451 569,94</b>

<i>2 - Affectations</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau	-450 699,51
<b>TOTAL</b>	<b>-450 699,51</b>

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2016</i>	<i>Total 31/12/2015</i>	<i>% 16/15</i>
Remuneration mandats	688 430		688 430	960 141	-28,30 %
Assistance maîtrise ouvrage	526 241		526 241	560 279	-6,08 %
Prestations refacturées au GIE				96	-100,00 %
Produits financiers concession				34	-100,00 %
Etudes	77 000		77 000	53 000	45,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 671</b>		<b>1 291 671</b>	<b>1 573 551</b>	<b>-17,91 %</b>

<b>SEMAPHORES EXPERTISE</b>	<b>TERRA 13</b> Comptes annuels au 31/12/2016	Page 23
---------------------------------	--	---------

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2016 12</i>	<i>31/12/2015 12</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>	<i>31/12/2012 12</i>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 444 250	500 000	500 000	500 000	500 000
Nombre d'actions - ordinaires	5 450	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 291 671	1 573 551	1 365 877	1 361 199	1 202 848
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(463 085)	(90 273)	(20 174)	46 374	23 470
Dot. Amortissements et provisions	(12 386)	(2 410)	28 013	27 636	
Résultat net	(450 700)	(87 863)	(48 187)	18 738	23 470
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	(85)	(90)	(20)	46	23
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	(83)	(88)	(48)	19	23
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	12	12	9	4	1
Masse salariale	671 329	609 902	486 044	255 110	101 476
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	302 069	280 487	226 203	120 992	46 165



**SPL TERRA 13**  
*Hôtel du Département*  
*52 Avenue de Saint Just*  
*13004 MARSEILLE*

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**  
**Assemblée générale d'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

*LRC/NI*  
*n° 12931*

*SPL TERRA 13*  
*Hôtel du Département*  
*52 Avenue de Saint Just*  
*13004 MARSEILLE*

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**  
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article Article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons relevé la présence de conventions de mandat signées avec le Conseil Général des Bouches du Rhône.

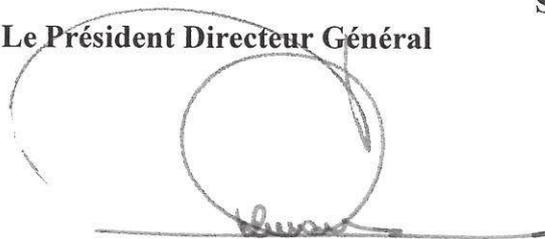
Ces conventions sont expressément prévues à l'article 2 des statuts « objet » et sont réalisées à des conditions normales.

Le rapport de gestion de votre conseil d'administration mentionne dans la rubrique « Résultat de l'exercice 2016 » la liste de ces conventions de mandats, ainsi que pour chacune le montant de rémunérations inclus dans le chiffre d'affaires de votre société.

***FAIT A MARSEILLE, LE 13 DECEMBRE 2017***

**Le Commissaire aux Comptes  
SYREC SA**

**Le Président Directeur Général**



**Luc-René CHAMOULEAU  
Commissaire aux Comptes**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 13 DU 5 OCTOBRE 2016**

**PROCES VERBAL N° 13**

L'an deux mille seize, le 5 octobre à 16 heures 15,

Les Administrateurs de la Société TERRA 13, Société Anonyme Publique Locale au capital de 500.000 euros, dont le siège social est sis Hôtel du Département, 52 avenue de Saint Just, 13256 Marseille cedex 20, immatriculé au RCS de Marseille n° 528 448 103 000 13, se sont réunis en Conseil d'Administration dans les bureaux de l'établissement principal, sur convocation en date du 27 septembre 2016 remise en mains propres à chaque administrateur le 30 septembre 2016, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°12 du 10 juin 2016
2. Approbation du projet de restructuration du capital de la société
  - ✓ 2.1. Réduction du capital social par résorption des pertes
  - ✓ 2.2. Augmentation du capital par apports en numéraire
  - ✓ 2.3. Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires
3. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, fixation de sa date et approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur la restructuration du capital
5. Approbation du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire
6. Questions diverses

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représenté par :
  - ↓ Monsieur Maurice REY,
  - ↓ Madame Marine PUSTORINO,
  - ↓ Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT,
  - ↓ Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Est absente et a donné pouvoir :

- Madame Laure-Agnès CARADEC, représentant le Conseil Départemental 13.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Yves MORAINÉ, représentant le Conseil Départemental 13,
- Monsieur Alexandre GALLESE, représentant le Syndicat Mixte de l'Arbois.

Assistaient en outre à la réunion :

- Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général de Terra 13.

Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes présents, signent la feuille de présence.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins de ses membres et que par conséquent, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement se tenir et délibérer.

Il constate également la présence de Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes, qui a été préalablement convoqué par lettre remise en mains propres contre récépissé le 30 septembre 2016.

En préambule, il indique aux Administrateurs que le 29 septembre dernier, il a présidé un Comité Technique en préparation de ce présent Conseil d'Administration où a été instruit l'ensemble des dossiers.

Monsieur le Président ouvre la séance, assisté de Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général, désigné comme secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour sus énoncé.

#### 1 - Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n° 12 du 10 juin 2016

Monsieur le Président rappelle que le dernier Conseil d'Administration (n° 12) s'est tenu le 10 juin 2016 et qu'il convient d'en approuver le procès-verbal.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil d'Administration n° 12 en date du 10 juin 2016.

#### 2 - Approbation du projet de restructuration du capital de la société

Monsieur le Président indique que la réforme territoriale visant à transformer l'architecture de la République et à clarifier l'exercice des compétences au niveau local, amène la SPL TERRA 13 à évoluer tant au niveau de son actionnariat que de ses activités. Il confirme aux Administrateurs, d'une part, la dissolution du syndicat mixte de l'Arbois, deuxième actionnaire, avant le 31 décembre 2016 suite à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et, d'autre part, le transfert au 1er janvier 2017 de la compétence « déchets » à la Région.

Dans ce contexte, Monsieur le Président indique que la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône ont souhaité étudier le rapprochement de leurs outils opérationnels. Une étude conjointe avec la SOLEAM (SPL de la ville de Marseille et de la Métropole) est en cours afin d'élaborer des scénarios de rapprochement pertinents tant d'un point de vue stratégique, financier qu'opérationnel.

Monsieur le Président indique qu'afin de faciliter cette transition qui interviendrait au 31/12/17, une augmentation de capital de la SPL permettant de reconstituer les fonds propres au niveau du capital initial (500 K€) apparaît nécessaire. Cette augmentation de capital est évaluée à la somme de 1 179 K€, et ce, compte tenu du montant des capitaux propres au 31/12/15 (comptes approuvés lors de l'assemblée générale du 29 juin 2016) et des prévisions budgétaires 2016 & 2017.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Directeur Général qui présente en détail le budget probable 2016 et le budget prévisionnel 2017.

Le Conseil d'Administration prend acte des prévisions budgétaires des exercices 2016 et 2017.

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration les conditions et modalités de l'opération de restructuration du capital social de la Société destinée à reconstituer ses fonds propres. Il donne ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général qui expose les principes de cette opération.

✓ Réduction du capital social par résorption des pertes

Monsieur le Directeur Général rappelle au Conseil d'Administration que le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2015, fait apparaître des capitaux propres de 264 130 euros pour un capital de 500 000 euros. Cette situation s'explique par les pertes comptabilisées lors du 1er exercice comptable (2011) ainsi qu'en 2014 et 2015 malgré les résultats équilibrés de 2012 et 2013. Dans cette perspective, il est proposé au Conseil d'Administration de réduire le capital social à un montant de 265 000 euros par résorption de pertes à concurrence de 235 000 euros, afin d'assainir la situation avant toute augmentation de capital.

Monsieur le Président offre ensuite la parole aux administrateurs.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de procéder à l'amortissement de ces pertes par réduction du capital social à concurrence de 235 000 euros. Le capital de la société serait ainsi ramené de 500 000 euros à 265 000 euros, par réduction de la valeur nominale de chaque action ramenée de 500 euros à 265 euros.

✓ Augmentation du capital par apports en numéraire

Monsieur le Président propose ensuite, pour assurer la continuité d'exploitation, une augmentation de capital en numéraire à hauteur de 1 179 250 euros, visant à financer les pertes estimées en l'état des volumes d'activité (connus ce jour) des exercices 2016 et 2017 (respectivement 423 K€ et 509 K€) complété du montant de la réduction de capital (235 K€) afin de retrouver un niveau de capitaux propres au 31 décembre 2017 proche du capital social de la société au moment de sa création (500 K€).

Monsieur le Président offre ensuite la parole aux administrateurs.

Après délibération, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe de cette augmentation de capital dont il fixe le montant à 1 179 250 euros par la création et l'émission de 4 450 actions nouvelles de 265 euros chacune de numéraire. Ces actions nouvelles seront émises au pair. Elles seront libérées de la totalité de leur montant nominal lors de la souscription. Les souscriptions seront libérées en numéraire. Ces actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

- ✓ Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires

Monsieur le Président interroge Monsieur Jean-Marc PERRIN (en sa qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Arbois) sur sa position quant à l'augmentation de capital.

Monsieur Jean-Marc PERRIN indique être favorable à l'augmentation de capital de la SPL mais regrette que le Syndicat Mixte de l'Arbois ne puisse y participer compte tenu de sa dissolution prochaine (suivie d'une intégration dans le Conseil Territorial de la Métropole) qui interviendra en tout état de cause avant le 31 décembre de cette année. Il précise que le Comité Syndical de l'Arbois ne peut plus désormais prendre de délibération avec incidence financière du fait de la perte de ses compétences au 30 septembre 2016. Il ajoute que la Métropole Aix-Marseille-Provence aura à se positionner sur l'opération d'aménagement de la Zac de la Gare et sa participation au capital de la SPL.

Monsieur le Président offre ensuite la parole aux autres administrateurs.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 4 450 actions nouvelles à émettre au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

### **3 - Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, fixation de sa date et approbation de l'ordre du jour**

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, le jeudi 3 novembre 2016 à 16 h 30, en l'établissement principal de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Réduction du capital social d'une somme de 235 000 euros
- ✓ Augmentation du capital social d'une somme de 1 179 250 euros par création d'actions nouvelles de numéraire : conditions et modalités de l'émission
- ✓ Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution du droit de souscription au profit du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- ✓ Modification corrélative des statuts
- ✓ Accomplissement des formalités et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 3 novembre 2016 à 16 h 30, son ordre du jour et donne tous pouvoirs à son Président pour en assurer la préparation et la convocation.

### **4 - Approbation du projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur la restructuration du capital**

Le Conseil d'Administration arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur la restructuration du capital.

OK

M - 4/6 -  
AMP

## 5 - Approbation du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Conseil d'Administration examine ensuite le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 500 000 euros à 265 000 euros par résorption à due concurrence de pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels de l'exercice 2015 dûment approuvés.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réaliser la réduction du capital dont le principe a été adopté sous la résolution qui précède par diminution de 500 euros à 265 euros de la valeur nominale des actions.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social, qui par suite de l'adoption des résolutions précédentes est de 265 000 euros, d'une somme de 1 179 250 euros par la création et l'émission de 4 450 actions de 265 euros chacune de numéraire. Ces actions nouvelles seront émises au pair. Elles seront libérées de la totalité de leur montant nominal lors de la souscription. Les souscriptions seront libérées en numéraire. Ces actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu également la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 4 450 actions nouvelles à émettre au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier ainsi l'article 7 des statuts :

#### Ancienne mention :

*Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500 000 €), divisé en mille (1 000) actions de cinq cent euros (500 €) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales.*

#### Nouvelle mention :

*A l'issue de l'opération de restructuration (réduction/augmentation) de capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du **jeudi 3 novembre 2016**, le capital social est fixé à la somme de un million quatre cent quarante-quatre mille deux cent cinquante euros (1 444 250 €) divisé en cinq mille quatre cent cinquante actions (5 450 actions) de deux cent soixante-cinq euros (265 €) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales.*

*Le capital social de 1 444 250 € est réparti comme suit :*

- *Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : un million quatre cent trente-huit mille neuf cent cinquante euros (1 438 950 € soit 5 430 actions de 265 € représentant 99,63 % du capital social).*
- *Syndicat mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'euro-pôle méditerranéen de l'Arbois : cinq mille trois cent euros (5 300 € soit 20 actions de 265 € représentant 0,37 % du capital social).*

#### **Sixième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration et à son Président pour la réalisation matérielle de ladite augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements, et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Le Conseil d'Administration, son Président devront rendre compte de l'usage qu'ils ont fait de cette délégation lors de la prochaine AGO.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### **6 - Questions diverses**

Aucune autre question n'est soulevée par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par le Président de Séance, un Administrateur et le Secrétaire de Séance pour servir et valoir ce que de droit.

  
Le Président,  
**Maurice REY**

  
Un Administrateur,  
**Jean-Marc PERRIN**

  
Le Secrétaire de Séance,  
**Philippe de MARQUEISSAC**



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
STATUANT SUR LA REDUCTION SUIVIE D'UNE  
AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 13**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous demander de vous prononcer sur un projet de réduction du capital social d'un montant de 235 000 euros par résorption de pertes, suivie d'une augmentation du capital social en numéraire, par émission d'actions nouvelles, à hauteur de 1 179 250 euros, afin de porter le capital à un montant de 1 444 250 euros.

## 1 – L'évolution du capital

### 1.1 – La réduction du capital

Les comptes de la société au 31 décembre 2015, approuvés par l'assemblée générale qui s'est tenue le 29 juin 2016, font apparaître des capitaux propres à hauteur de 264 130 euros, soit 52,8 % du capital social. Cette situation s'explique par les pertes comptabilisées lors du 1<sup>er</sup> exercice comptable (2011) ainsi qu'en 2014 et 2015 malgré les résultats équilibrés en 2012 et 2013.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital Social	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-142 027	23 470	18 738	-48 187	-87 863
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III. CAPITAUX PROPRES AU 31/12</b>	<b>357 973</b>	<b>381 443</b>	<b>400 181</b>	<b>351 993</b>	<b>264 130</b>

Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de procéder à l'amortissement de ces pertes par réduction du capital social à concurrence de 235 000 euros. Le capital de la société serait ainsi ramené de 500 000 euros à 265 000 euros, par réduction de la valeur nominale de chaque action ramenée de 500 euros à 265 euros.

**1.2 – L'augmentation du capital**

Nous vous proposons ensuite, pour assurer la continuité d'exploitation, une augmentation de capital en numéraire à hauteur de 1 179 250 euros, visant à financer les pertes estimées en l'état des volumes d'activité (connus ce jour) des exercices 2016 et 2017 (respectivement 423 K€ et 509 K€) complété du montant de la réduction de capital (235 K€) afin de retrouver un niveau de capitaux propres au 31 décembre 2017 proche du capital social de la société au moment de sa création (500 K€).

Cette augmentation de capital serait réservée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et réalisée au moyen de l'émission de 4 450 actions de 265 euros.

NATURE DES INDICATIONS		Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE	Capital Social	500 000	500 000	500 000
	Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000
	Valeur de l'action	500		
	Réduction du capital opéré en 2016		-235 000	
	Augmentation du capital opéré en 2016		1 179 250	
	Nombre d'actions émises lors de l'augmentation de capital		4 450	
	Nouveau capital de la société		1 444 250	1 444 250
	Nouveau nombre d'actions		5 450	5 450
	Nouvelle valeur de l'action		265	265
	II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L' EXERCICE			
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-87 863	-423 000	-509 000	
Résultat distribué	0	0	0	
III. CAPITAUX PROPRES AU 31/12		264 130	1 020 380	511 380

## **2 – Les motivations de l'augmentation du capital**

Suite à la réduction du capital social de la société, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, par une augmentation de capital, souhaite préparer l'évolution stratégique de cet outil opérationnel.

Les conséquences immédiates de la réforme territoriale sur la société Terra 13 sont :

- la dissolution du syndicat mixte de l'Arbois, deuxième actionnaire, avant le 31 décembre 2016 suite à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- le transfert au 1er janvier 2017 de la compétence « déchets » à la Région.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône ont souhaité étudier le rapprochement de leurs outils opérationnels. Une étude conjointe avec la SOLEAM (SPL de la ville de Marseille et de la Métropole) est en cours afin d'élaborer des scénarios de rapprochement pertinents tant d'un point de vue stratégique, financier qu'opérationnel. Quel que soit le scénario retenu, le rapprochement effectif interviendra à l'horizon 2017. Pour faciliter cette transition, une augmentation de capital permettant de reconstituer les fonds propres de la SPL apparaît nécessaire.

La situation financière de la SPL Terra au 31 décembre 2015 est connue de l'ensemble des actionnaires puisque les comptes ont été approuvés lors de l'assemblée générale n°6 du 29 juin 2016.

Les prévisions budgétaires des exercices 2016 à 2017 (cf. tableau financier page suivante) ont été présentées et détaillées lors du Conseil d'Administration du 5 octobre 2016 où sont représentés les 2 actionnaires de Terra 13.

TERRA 13				
DETAIL après neutralisation écritures CFA et consolidation écriture GIE	BUDGET PREVISIONNEL 2017 TERRA 13	BUDGET PROBABLE 2016 TERRA 13	BUDGET PREVISIONNEL 2016 TERRA 13	RESULTAT 2016 TERRA 13
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>				
<b><u>ACHATS</u></b>				
Edf/Gdr - Eau	15 000	12 000	13 000	10 745
Carburant	5 000	5 000	5 000	3 620
Produits d'Entretien	1 000	1 000	1 000	
Petit Outillage	2 000	1 000	1 000	483
Fournitures de Bureau	4 000	4 000	5 000	3 120
Fournitures Informatiques	2 000	1 000	1 000	295
	<b>39 000</b>	<b>24 000</b>	<b>26 000</b>	<b>18 263</b>
<b><u>SERVICES EXTERIEURS</u></b>				
Travaux Tirages Extérieurs				89
Photocopies internes	8 000	9 000	10 000	14 570
Sous-traitance technique		3 000	30 000	40 200
Credit Bail Mobilier				
Location Immobilière	101 000	81 000	82 000	75 866
Charges Locatives	23 000	19 000	19 000	17 081
Location de Matériel	23 000	22 000	22 000	25 949
Entretien des Locaux	16 000	13 000	13 000	11 631
Entretien Matériel Bureau, Maintenance	19 000	15 000	15 000	13 301
Interventions et surveillance	2 000	1 000	1 000	706
Assurances RC Multirisque, Mandataires	26 000	27 000	28 000	29 452
Assurances Véhicules	4 000	4 000	4 000	1 469
Assurances diverses CNR				
Documentation Générale	8 000	7 000	7 000	6 607
Séminaires, Colloques & Cotisations	9 000	7 000	7 000	11 164
	<b>239 000</b>	<b>207 000</b>	<b>238 000</b>	<b>248 083</b>
<b><u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u></b>				
Personnel Interimaire	1 000	1 000	1 000	1 351
Honoraires Gestion	66 000	58 000	59 000	53 568
Honoraires Techniques	3 000	2 000	2 000	1 337
Honoraires Juridiques	5 000	13 000	13 000	
Frais d'Actes & Contentieux	1 000	1 000	1 000	588
Publicité	3 000	3 000	3 000	
Frais de Déplacement / transport par tiers	18 000	26 000	26 000	15 022
Missions & Réceptions	20 000	20 000	20 000	13 089
Frais de PTT & TELECOM	33 000	29 000	29 000	21 775
Services Bancaires	2 000	2 000	2 000	322
Dons				
	<b>181 000</b>	<b>158 000</b>	<b>156 000</b>	<b>107 081</b>
<b><u>IMPÔTS &amp; TAXES</u></b>				
Taxe Professionnelle - TVTS	10 000	17 000	17 000	9 037
Taxe sur salaires	16 000	18 000	18 000	11 772
	<b>26 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>20 809</b>
<b><u>FRAIS DE PERSONNEL</u></b>				
Personnel Propre	1 286 000	1 518 000	1 547 000	1 383 822
Formation	5 000	5 000	5 000	430
	<b>1 291 000</b>	<b>1 523 000</b>	<b>1 552 000</b>	<b>1 384 252</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>				
Interets & Agios Bancaires	1 000	1 000	1 000	520
<b><u>AUTRES CHARGES</u></b>				
<b><u>AMORTISSEMENTS</u></b>				
	16 000	15 000	14 000	17 974
<b><u>PROVISIONS</u></b>				
	4 000	2 000	9 000	2 149
<b><u>TRANSFERT DE CHARGES</u></b>				
		106 000	40 000	67 366
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 788 000</b>	<b>2 068 000</b>	<b>2 071 000</b>	<b>1 866 466</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>				
<b><u>PRESTATIONS DE SERVICES ET ETUDES</u></b>				
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage		531 000	461 000	519 587
Etudes				
Mission Diagnostic et Maintenance			46 000	40 693
<i>Etudes &amp; AMO nouvelles</i>				
		<b>531 000</b>	<b>507 000</b>	<b>560 280</b>
<b><u>REMUNERATION SUR OPERATIONS</u></b>				
Conduites d'opérations privées				
Mandats privés				
Conduites d'opérations publiques		77 000	77 000	
Mandats publics	1 041 000	814 000	1 050 000	856 597
Concessions et mandats d'Aménagement	208 000	204 000	204 000	211 420
<i>Opérations nouvelles "Aménagement"</i>				
<i>Opérations nouvelles "Construction Publique"</i>				147 608
	<b>1 249 000</b>	<b>1 095 000</b>	<b>1 331 000</b>	<b>1 215 624</b>
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>				
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>				
<b><u>PRODUITS DIVERS (Reprises Provisions)</u></b>				
		19 000		2 410
<b><u>RBT CHARGES</u></b>				
<b><u>PRODUCTION DE BIENS (Variation de Stock)</u></b>				
<b><u>PRESTATIONS AU GIE</u></b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 249 000</b>	<b>1 645 000</b>	<b>1 838 000</b>	<b>1 778 603</b>
<b>RESULTAT AVANT IS</b>	<b>-509 000</b>	<b>-423 000</b>	<b>-233 000</b>	<b>-87 863</b>
<b><u>IMPOT SOCIETE</u></b>				
<b>RESULTAT APRES IS</b>	<b>-509 000</b>	<b>-423 000</b>	<b>-233 000</b>	<b>-87 863</b>
<b>EFFECTIF TOTAL FIN D'ANNEE</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>EFFECTIF TOTAL FIN D'ANNEE "GIE"</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>FONDS PROPRES SANS AUGM. DE CAPITAL</b>	<b>-667 870</b>	<b>-158 870</b>	<b>31 138</b>	<b>264 130</b>

### 3 – Les modalités de la réduction et de l'augmentation du capital

Dans sa séance du 5 octobre 2016, le Conseil d'Administration acte le principe d'une réduction du capital par absorption de pertes, puis une augmentation du capital par apports en numéraire en fixant l'augmentation à 1 179 250 euros par l'émission de 4 450 actions nouvelles.

L'actionariat de la SPL Terra 13 est composé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Syndicat mixte de l'Arbois.

Au 31 décembre 2015, la situation est la suivante :

Actionnaires	Nb d'actions détenues	Montant capital (en €)	%
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	980	490 000	98,00%
Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Equipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois	20	10 000	2,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000</b>	<b>500 000</b>	<b>100,00%</b>
Valeur nominale de l'action (en €)	500		

Capitaux propres	Montant (en €)
Capital social	500 000
Report à nouveau	-148 007
Résultat de l'exercice 2015	-87 863
<b>Total capitaux propres</b>	<b>264 130</b>

La situation après la réduction et l'augmentation de capital est la suivante :

Actionnaires	Nb d'actions détenues	Montant capital (en €)	%
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	5 430	1 438 950	99,63%
Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement, d'Equipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois	20	5 300	0,37%
<b>TOTAUX</b>	<b>5 450</b>	<b>1 444 250</b>	<b>100,00%</b>
Valeur nominale de l'action (en €)	265		

Il est envisagé de réserver l'augmentation de capital au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui, lors de la Commission Permanente du 21 octobre 2016, devra :

- approuver la restructuration (réduction/augmentation) du capital de la SPL Terra 13,
- approuver le versement de la somme de 1 179 250 euros à la SPL Terra 13,
- approuver la modification de l'article 7 des statuts de la société sur la base du projet joint en annexe et autorise le représentant du département à l'adopter,
- souscrire à cette augmentation de capital en numéraire pour un montant de 1 179 250 €.

La suppression du droit préférentiel de souscription ne peut être faite qu'au profit de personnes ou d'une ou plusieurs catégories de personnes dont l'identité lui est révélée. Elle doit être motivée. L'Assemblée Générale qui aura à décider de l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel ne peut statuer qu'après audition de deux rapports : celui du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes. Ce dernier devra, en effet, donner son avis sur la proposition de suppression de ce droit, sur le choix des éléments de calcul du prix de l'émission et sur le montant de celui-ci ainsi que sur l'incidence de l'émission sur la situation des actionnaires.

Pour la présente augmentation de capital, il est proposé une suppression du droit préférentiel au profit du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône compte tenu de l'impossibilité du Syndicat mixte de l'Arbois de pouvoir prendre une délibération avec incidence financière du fait de la perte de ses compétences au 30 septembre 2016 et de sa dissolution programmée au plus tard avant le 31 décembre 2016. Il est à noter que le Président du Syndicat mixte de l'Arbois a indiqué « être favorable à l'augmentation de capital de la SPL mais a regretté que le Syndicat ne puisse y participer compte tenu de sa dissolution prochaine (suivie d'une intégration dans le Conseil Territorial de la Métropole) qui interviendra en tout état de cause avant le 31 décembre de cette année ». Il a également précisé que « le Comité Syndical de l'Arbois ne peut plus désormais prendre de délibération avec incidence financière du fait de la perte de ses compétences au 30 septembre 2016 ».

L'augmentation de capital, qui se ferait par un apport extérieur en numéraire, serait réalisée au moyen de l'émission de 4 450 nouvelles actions d'un montant de 265 euros chacune, sans prime d'émission. Ces actions nouvelles seraient émises au pair.

Les actions nouvelles seront libérées intégralement à la souscription par un versement en espèce, sur le compte bancaire de la société.

Les actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, portent jouissance à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui lance la période de souscription et sont soumises à toutes les dispositions statutaires.

Les souscriptions seront reçues à l'établissement principal de la société ou virés directement sur le compte bancaire de la société. La souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions auront été souscrites.

**Il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de bien vouloir décider de ces opérations et conférer les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration en vue de leurs réalisations.**

Il est précisé que les dispositions de l'article L225-129-6 du Code de Commerce sur l'épargne salariale ne peuvent s'appliquer compte tenu de la nature juridique de la SPL Terra 13 qui peut avoir comme actionnaires uniquement des collectivités ou groupement de collectivités.

**Dans les conditions évoquées ci-avant, il vous est proposé sous la condition suspensive de réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social.**

**Le Conseil d'Administration.**

**ANNEXE – Modification de l'article 7 des statuts**

**Article 7 : Capital social**

**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500 000 €), divisé en mille (1 000) actions de cinq cent euros (500 €) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales.

**Nouvelle mention :**

A l'issue de l'opération de restructuration (réduction/augmentation) de capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du *jour/mois/2016*, le capital social est fixé à la somme de un million quatre cent quarante-quatre mille deux cent cinquante euros (1 444 250 €) divisé en cinq mille quatre cent cinquante actions (5 450 actions) de deux cent soixante-cinq euros (265 €) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales.

Le capital social de 1 444 250 € est réparti comme suit :

- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : un million quatre cent trente-huit mille neuf cent cinquante euros (1 438 950 € soit 5 430 actions de 265 € représentant 99,63 % du capital social),
- Syndicat mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'euro-pôle méditerranéen de l'Arbois : cinq mille trois cent euros (5 300 € soit 20 actions de 265 € représentant 0,37 % du capital social).

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 14 DU 12 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL N° 14

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à 17 heures 30,

Les Administrateurs de la Société TERRA 13, Société Anonyme Publique Locale au capital de 1.444.250 euros, dont le siège social est sis Hôtel du Département, 52 avenue de Saint Just, 13256 Marseille cedex 20, immatriculée au RCS de Marseille n° 528 448 103 000 13, se sont réunis en Conseil d'Administration dans les bureaux du siège social, sur convocation en date du 28 novembre 2017 remise en mains propres à chaque administrateur le 30 novembre 2017, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°13 du 5 octobre 2016
2. Constatation de la restructuration du capital de la société
3. Ratification d'un nouveau contrat signé avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
4. Approbation du projet d'arrêté du bilan et des comptes de l'exercice 2016
5. Approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et perspectives 2017
6. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes de la société
7. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de sa date et approbation de l'ordre du jour
8. Approbation du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire
9. Avancement du projet de fusion absorption avec la Soleam
10. Présentation du budget prévisionnel révisé 2017
11. Questions diverses

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représenté par :
  - ✚ Monsieur Maurice REY,
  - ✚ Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT,
  - ✚ Monsieur Yves MORAINÉ,
  - ✚ Madame Laure-Agnès CARADEC,
  - ✚ Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Est absent :

- Madame Marine PUSTORINO, représentant le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.
- Monsieur le représentant légal de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Assistaient en outre à la réunion :

- Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes,
- Madame Delphine CASTELLA de Sémaphores Expertises, Expert-Comptable,
- Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général de Terra 13.

Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes présents, signent la feuille de présence.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins de ses membres et que par conséquent, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement se tenir et délibérer.

Il constate également la présence de Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes, qui a été préalablement convoqué par lettre remise en mains propres contre récépissé le 28 novembre 2017.

En préambule, il indique aux Administrateurs que le 12 juin dernier, il a présidé un Comité Technique en préparation de ce présent Conseil d'Administration où a été instruit l'ensemble des dossiers. Il rappelle que ce Conseil a dû être convoqué à trois reprises, le quorum n'ayant pas été atteint les 11 et 19 juillet derniers.

Monsieur le Président ouvre la séance, assisté de Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général, désigné comme secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour sus énoncé.

### **1 - Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°13 du 5 octobre 2016**

Monsieur le Président rappelle que le dernier Conseil d'Administration (n°13) s'est tenu le 5 octobre 2016 et qu'il convient d'en approuver le procès-verbal.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil d'Administration n° 13 en date du 5 octobre 2016.

### **2 - Constatation de la restructuration du capital de la société**

Monsieur le Président rappelle les différentes décisions prises pour procéder à l'augmentation de capital en fin d'année dernière (Conseil d'Administration n°13 du 5 octobre 2016, Commission Permanente du 21 octobre 2016 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2016).

Il indique que la souscription du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a été appelée en totalité le 3 novembre 2016 pour un montant de 1 179 250 euros et a été intégralement versée sur le compte bancaire de la société le 18 novembre 2016.

Le Conseil d'Administration constate que la restructuration du capital social de la société a été entièrement réalisée et que celui-ci est porté en conséquence de 500.000 euros à 1.444.250 euros.

### 3 - Ratification d'un nouveau contrat signé avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a confié à la société un nouveau contrat depuis le dernier Conseil d'Administration, étant précisé que cette convention a fait l'objet d'une délibération préalable de la collectivité. Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan d'interprétation de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire (notification : le 4 avril 2017 - durée : 13 mois - rémunération : 60 200 € HT).

Le Conseil d'Administration ratifie le contrat présenté ci-dessus ainsi que les modalités de rémunération et sa durée.

### 4 - Approbation du projet d'arrêté de bilan et des comptes de l'exercice 2016

Monsieur le Président indique que le sixième exercice comptable de la société TERRA 13 couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général qui présente et commente les comptes de l'exercice 2016, puis le Conseil d'Administration procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Monsieur le Directeur Général indique que le résultat de la société est proche de celui annoncé lors du précédent Conseil d'Administration en date du 5 octobre 2016 (résultat : - 451 K€ ; écart : + 27 K€). Les produits d'un montant de 1 508 K€ sont en baisse de 137 K€ par rapport au budget probable 2016. Cet écart est dû principalement au décalage de la tenue des jurys sur certaines opérations en phase concours (collèges Marcel Pagnol et Henri Daumier à Martigues, collègue Jean Moulin à Salon). Les charges d'un montant de 1 958 K€ sont en diminution de 110 K€ (économies réalisées sur les postes achats, services extérieurs et charges de personnel compte tenu des remboursements de la sécurité sociale et de l'organisme de prévoyance dans le cadre d'arrêt maladie et de congés maternité).

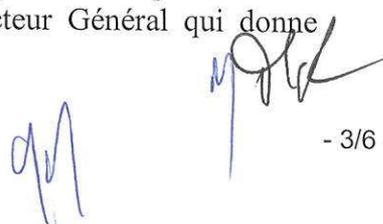
Il indique que compte tenu de la perte sur cet exercice, les fonds propres de la société après restructuration du capital sont d'un montant de 993 K€ pour un nouveau capital social de 1.444 K€ (50 % du capital : 722 K€).

Le Conseil d'Administration prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet d'arrêté de bilan et des comptes de l'exercice 2016.

### 5 - Approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et perspectives 2017

Monsieur le Président rappelle aux Administrateurs qu'il leur appartient de présenter un rapport aux actionnaires puis passe la parole à Monsieur le Directeur Général qui donne lecture du projet de rapport de gestion.



Le Conseil d'Administration arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et perspectives 2017.

## 6 - Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes de la société

Monsieur le Président indique que le mandat des Commissaires aux Comptes de la société arrive à son terme avec l'approbation des comptes 2016.

Il rappelle que Terra 13, en qualité de pouvoir adjudicateur, est tenue de respecter les règles édictées par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016, à savoir une obligation de mise en concurrence pour l'ensemble de ses achats (fournitures, services, travaux) qu'elle est amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités. Les prestations liées au mandat de Commissaires aux Comptes ne faisant pas exception, la société a lancé une consultation afin de désigner les Commissaires aux Comptes (titulaire + suppléant) pour permettre à la prochaine Assemblée Générale de les nommer pour les six prochains exercices (2017 à 2022).

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

## 7 - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de sa date et approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le mercredi 27 décembre 2017 à 15 heures, en l'établissement principal de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes clos au 31/12/16  
Approbation des comptes annuels du 6<sup>ème</sup> exercice  
Quitus aux Administrateurs de leur gestion
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Lecture du rapport spécial du Commissaires aux Comptes, approbation et ratification des conventions passées avec les Administrateurs (articles L225-38 et L 225-40 du Code du Commerce)
- ✓ Nomination des Commissaires aux Comptes (titulaire & suppléant) pour les 6 prochains exercices (2017 à 2022)
- ✓ Accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 27 décembre 2017 à 15 heures, son ordre du jour et donne tous pouvoirs à son Président pour en assurer la préparation et la convocation.



## 8 - Approbation du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration examine ensuite le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire y compris l'affectation du résultat de l'exercice.

### Première résolution

Après avoir pris connaissance du bilan au 31/12/2016 et entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée. En conséquence, le déficit de l'exercice 2016 s'élevant à - 450 699,51 € est affecté en report à nouveau.

### Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 et L 225.40 du Code de Commerce, approuve et ratifie l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, à l'effet de passer ces conventions.

### Quatrième résolution

Après avoir fait sortir le Commissaire aux Comptes de la salle de réunion, l'Assemblée Générale décide, à la lecture du rapport d'analyse des offres établi suite à la consultation lancée conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, de nommer ..... en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et ..... en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Leur mandat, d'une durée de six exercices, prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

## 9 - Avancement du projet de fusion absorption avec la Soleam

Monsieur le Président indique au Administrateurs que le projet de rapprochement avec la Soleam n'a pas évolué depuis janvier 2017 le laissant penser que ce dernier est potentiellement abandonné.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

## 10 - Présentation du budget prévisionnel révisé 2017

Monsieur le Président rappelle que le budget prévisionnel révisé 2017 est présenté dans le cadre du rapport de gestion d'exercice 2016 et des perspectives 2017 (point 5 de ce Conseil). Il précise que ce budget a été élaboré au mois de juin dernier mais n'a pu être présenté puisque le présent Conseil n'a pu se tenir avant l'été, faute de quorum. Une actualisation de ce budget (budget probable 2017 remis en séance) va donc leur être présentée.

Monsieur le Directeur Général indique que les prévisions actualisées font apparaître un résultat de la société en baisse de 155 K€ (- 746 K€ au lieu de - 591 K€), conséquence d'une diminution des produits de 297 K€ (montant total : 926 K€) liée essentiellement à la non réalisation des collèges Daumier à Martigues et Jean Moulin à Salon compensée en partie par une diminution des charges de 142 K€ (montant total : 1.672 K€). Il précise que les charges du GIE sont restées stables mais que leur répartition évolue en fonction des effectifs et du chiffre d'affaires des membres. Il conclue que compte tenu du déficit projeté sur cet exercice, le montant des fonds propres de la société devrait se situer à hauteur de 247 K€.

Le Conseil d'Administration prend acte du budget probable de l'exercice 2017.

Aucune autre question n'est soulevée par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par le Président de Séance, un Administrateur et le Secrétaire de Séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,  
**Maurice REY**

Un Administrateur,

**Jules MORAIN**

Le Secrétaire de Séance,  
**Philippe de MARQUEISSAC**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL N°8

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Vingt Sept Décembre à 15 heures,

Les Actionnaires de TERRA 13, Société Anonyme Publique Locale au capital de 1.444.250 euros, dont le siège social est sis Hôtel du Département - 52 avenue de Saint Just - 13256 Marseille Cedex 20, immatriculée au RCS de Marseille n° 528 448 103 000 13, se sont réunis dans les bureaux de l'établissement principal au 467 Chemin du Littoral – Bât 110 à 130 – CS 80061 – 13321 Marseille Cedex 16, à la suite de la convocation du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Sont présents :

- Monsieur Maurice REY, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- Messieurs Luc-René CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC - Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général de la société Terra 13.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Maurice REY, Président du Conseil d'Administration et représentant légal du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône aux Assemblées Générales de la société, préside la séance. Monsieur Philippe de MARQUEISSAC est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte qu'un actionnaire, possédant 5.430 actions sur les 5.450 actions composant le capital social, est présent.

Il constate que, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par les statuts, soit au moins un cinquième du capital social, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation remise en mains propres au Commissaire aux comptes contre récépissé,
- la feuille de présence certifiée par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels arrêtés au 31/12/16 (bilan, compte de résultat et annexes),
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- le projet de résolutions soumises à l'Assemblée.



Le Président déclare que les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes clos au 31/12/16  
Approbation des comptes annuels du 6<sup>ème</sup> exercice  
Quitus aux Administrateurs de leur gestion
2. Affectation des résultats
3. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, approbation et ratification des conventions passées avec les Administrateurs (articles L 225-38 et L 225-40 du Code de Commerce)
4. Nomination des Commissaires aux comptes (titulaire et suppléant) pour les 6 prochains exercices (2017 à 2022)
5. Accomplissement des formalités légales

Le Président déclare alors la séance ouverte.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe de MARQUEISSAC qui présente et commente les comptes de l'exercice 2016, puis l'Assemblée Générale procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2016, et entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée. En conséquence, le déficit de l'exercice 2016 s'élevant à - 450.699,51 euros est affecté en report à nouveau.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**



**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 et L 225.40 du Code de Commerce, approuve et ratifie l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, à l'effet de passer ces conventions.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir fait sortir les Commissaires aux comptes de salle de réunion, l'Assemblée Générale décide, à la lecture du rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation lancée conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, de nommer le Cabinet SYREC en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Christine ANFOSSO en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Leur mandat, d'une durée de six ans, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

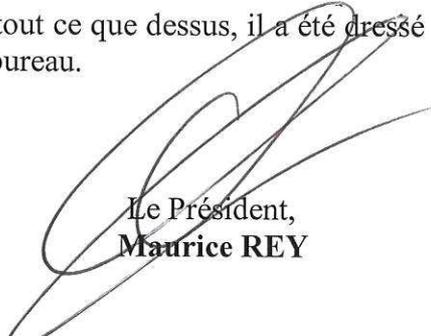
**CINQUIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures et 15 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.



Le Président,  
**Maurice REY**



Le Secrétaire,  
**Philippe de MARQUEISSAC**